

PORTRAIT DE CONSOMMATION DES SERVICES EN LIEN AVEC LA POPULATION À DESSERVIR ET LES RESSOURCES DISPONIBLES

PROGRAMMES

Jeunes en difficulté

Santé mentale - volet jeunes

Dépendances - volet jeunes



ANALYSE DES INDICATEURS POUR
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET LES TERRITOIRES
DE CENTRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

JANVIER 2010

Ce document constitue la suite de :

Tableau de bord, territoires des centres de santé et de services sociaux, Abitibi-Témiscamingue, Portrait de consommation des services en lien avec la population à desservir et les ressources disponibles, Programmes Jeunes en difficulté, Santé mentale - volet jeunes, Dépendances - volet jeunes, janvier 2010.

ÉDITION PRODUITE PAR :

Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
1, 9^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9
Téléphone : (819) 764-3264
Télécopieur : (819) 797-1947

ANALYSE ET RÉDACTION

Nicole Berthiaume, agente de recherche
Direction de l'organisation des services sociaux et ententes de gestion

PRODUCTION DES FIGURES

Guy Deslongchamps, technicien en recherche psychosociale
Direction de l'organisation des services sociaux et ententes de gestion

MISE EN PAGE

Marie-Paul Turcotte, agente administrative
Direction de l'organisation des services sociaux et des ententes de gestion

COORDINATION

Nicole Desgagnés, directrice
Direction de l'organisation des services sociaux et ententes de gestion

RELECTURE

Régéan Bergeron, Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
Guillaume Beaulé, Nathalie Lacroix et Chantal Naud (contenu santé mentale) Thierry Simard (contenu dépendances) et Chantal Molloy, Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

ISBN : 978-2-89391-418-3 (version imprimée)
978-2-89391-419-0 (version pdf)

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2010
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2010

Prix : 10,00 \$ + frais de manutention

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée. Ce document est également disponible en médias substituts, sur demande.

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES FIGURES	v
INTRODUCTION	1
1. POPULATION DE RÉFÉRENCE	3
1.1 Population de moins de 18 ans	3
1.2 Population de 18 à 24 ans	7
2. CERTAINS PROBLÈMES DES ENFANTS ET DES JEUNES	9
2.1 Enfants dont les parents sont prestataires de l'assistance-emploi	9
2.2 Enfants recevant une allocation pour leur handicap	10
2.3 Abandon scolaire : plus répandu chez les garçons	10
2.4 Problèmes de consommation d'alcool ou de drogues et de jeu pathologique	11
2.5 Délinquance : plus d'inculpations en région qu'au Québec	13
3. SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION SOCIALE	17
3.1 Bilan pour 2008-2009	17
3.2 Évolution depuis 2006-2007	18
4. SERVICES EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE	21
4.1 Signalements reçus	21
4.2 Signalements retenus pour évaluation	24
4.3 Évaluations complétées	26
4.4 Prises en charge	27
4.5 Enfants retirés de leur milieu familial	32
5. SERVICES EN VERTU DE LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS	35
5.1 Évaluations réalisées selon leur orientation	35
5.2 Sanctions appliquées et clientèle concernée	36
6. SERVICES DE SANTÉ MENTALE	41
6.1 Clientèle des services externes âgée de moins de 18 ans	41
6.2 Hospitalisations de la clientèle de moins de 18 ans pour un diagnostic principal de troubles mentaux	43
6.3 Hospitalisations de la clientèle de 18 à 24 ans pour un diagnostic principal de troubles mentaux	47
7. SERVICES EN DÉPENDANCES	49
7.1 Services externes spécialisés en dépendances	49
7.2 Hospitalisations pour un diagnostic principal concernant la consommation de substances psycho-actives	52



8. RESSOURCES HUMAINES	55
8.1 <i>Ressources humaines en CLSC auprès des jeunes en difficulté et de leurs proches</i>	55
8.2 <i>Intervenants non médicaux des services de santé mentale auprès de la clientèle de moins de 18 ans</i>	57
8.3 <i>Intervenants des services externes de deuxième ligne pour les enfants et les jeunes en difficulté.....</i>	59
8.4 <i>Ressources humaines des services spécialisés en dépendances pour les jeunes.....</i>	61
9. RESSOURCES FINANCIÈRES	63
9.1 <i>Financement du programme Jeunes en difficulté.....</i>	63
9.2 <i>Financement des services externes de santé mentale pour les moins de 18 ans.....</i>	67
CONCLUSION	69

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Répartition de la population de 0 à 17 ans selon les territoires de CSSS de l'Abitibi-Témiscamingue, 2008	3
Figure 1.2 : Répartition (en %) de la population de 0 à 17 ans selon trois groupes d'âge, territoires de CSSS, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2008.....	4
Figure 1.3 : Taux de variation de la population de 0 à 17 ans entre 2001 et 2008, territoires de CSSS, Abitibi-Témiscamingue et Québec	6
Figure 2.1 : Taux de jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois, territoires de CSSS, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2004 à 2008.....	14
Figure 2.2 : Répartition (en %) des auteurs présumés de 12 à 17 ans selon les infractions, territoires de CSSS, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2008.....	15
Figure 4.1 : Taux de signalements des 0 à 17 ans en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, moyenne par année, 2004-2005 à 2008-2009.....	22
Figure 4.2 : Répartition (en %) des sources des signalements en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2008-2009.....	23
Figure 4.3 : Pourcentage et nombre de signalements retenus et non retenus pour évaluation selon la Loi sur la protection de la jeunesse - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2008-2009.....	24
Figure 4.4 : Répartition (en %) des problématiques des signalements retenus pour évaluation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2008-2009.....	26
Figure 4.5 : Taux de nouvelles prises en charge des 0 à 17 ans en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse - Clientèle allochtone et autochtone hors réserve, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, moyenne par année, 2004-2005 à 2008-2009.....	28
Figure 4.6 : Taux des prises en charge en cours pour les 0 à 17 ans en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse - Clientèle allochtone et autochtone hors réserve, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, moyenne au 31 mars 2004 à 2008.....	29

Figure 4.7 : Répartition en % (et en nombre) des prises en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse selon quatre groupes d'âge - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, au 31 mars 2008	31
Figure 4.8 : Répartition des problématiques des nouvelles prises en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2008-2009	32
Figure 5.1 : Pourcentage et nombre d'usagers selon les sanctions appliquées en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2008-2009	37
Figure 5.2 : Répartition en % (et en nombre) des sanctions judiciaires en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents selon les catégories - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2008-2009.....	38
Figure 5.3 : Répartition en % (et en nombre) des sanctions extrajudiciaires en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents selon les catégories - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2008-2009	39
Figure 6.1 : Pourcentage d'accès aux services externes en santé mentale de première et deuxième ligne - Clientèle de moins de 18 ans, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2008-2009.....	42
Figure 6.2 : Taux d'hospitalisation des 0 à 17 ans pour un diagnostic principal de trouble mental, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2006-2007 et 2007-2008	44
Figure 6.3 : Répartition des hospitalisations pour troubles mentaux selon la cause (diagnostic principal) - Clientèle de 0 à 17 ans, Abitibi-Témiscamingue, 2007-2008	46
Figure 7.1 : Pourcentage des clients de moins de 18 ans ayant reçu des services spécialisés en dépendances et pourcentage de la population de 12 à 17 ans, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2008-2009	49
Figure 8.1 : Postes équivalents à temps complet au 31 mars 2001, 2006 et 2009, intervenants psychosociaux en CLSC - Programme Jeunes en difficulté	56

INTRODUCTION

Cette analyse régionale est le deuxième volet du portrait de consommation des services dédiés aux enfants, aux jeunes et à leur famille dans le cadre de trois programmes : Jeunes en difficulté, Santé mentale, Dépendances.

Le premier volet est un tableau de bord contenant une quarantaine de tableaux dont la majorité rend compte de la consommation des services selon les dispensateurs, en précisant l'âge, le sexe et d'autres caractéristiques des clientèles en fonction des données disponibles. À ces tableaux, s'en ajoutent une vingtaine d'autres présentant les mêmes indicateurs pour les années antérieures.

En fait, ces deux volets constituent la mise à jour des documents portant le même titre et produits en 2006, plus précisément en novembre pour le tableau de bord et en décembre pour l'analyse.

L'objectif du présent document est d'analyser les indicateurs du tableau de bord en soulignant les similitudes et les différences entre les six territoires de centre de santé et de services sociaux (CSSS) qui composent la région.

Le texte se divise en neuf sections qui reproduisent celles du tableau de bord. La première est consacrée à la population et la deuxième cible certains problèmes touchant les enfants et les jeunes, dont l'abandon scolaire et la criminalité. L'analyse de la consommation des services proprement dite commence à la section 3 avec les services de mission CLSC pour les enfants en difficulté et se poursuit aux sections 4 à 7 dans lesquelles sont présentées les clientèles des services spécialisés en protection de la jeunesse, auprès des jeunes délinquants, en santé mentale et en dépendances. Les sections 8 et 9 abordent les ressources humaines et financières pour la desserte des clientèles concernées.

Le document contient une série de figures illustrant les principaux indicateurs contenus dans le tableau de bord. Toutefois, le lecteur doit se référer au tableau de bord pour les précisions tant sur le calcul des indicateurs que sur les sources des données indiquées à chacun des tableaux.

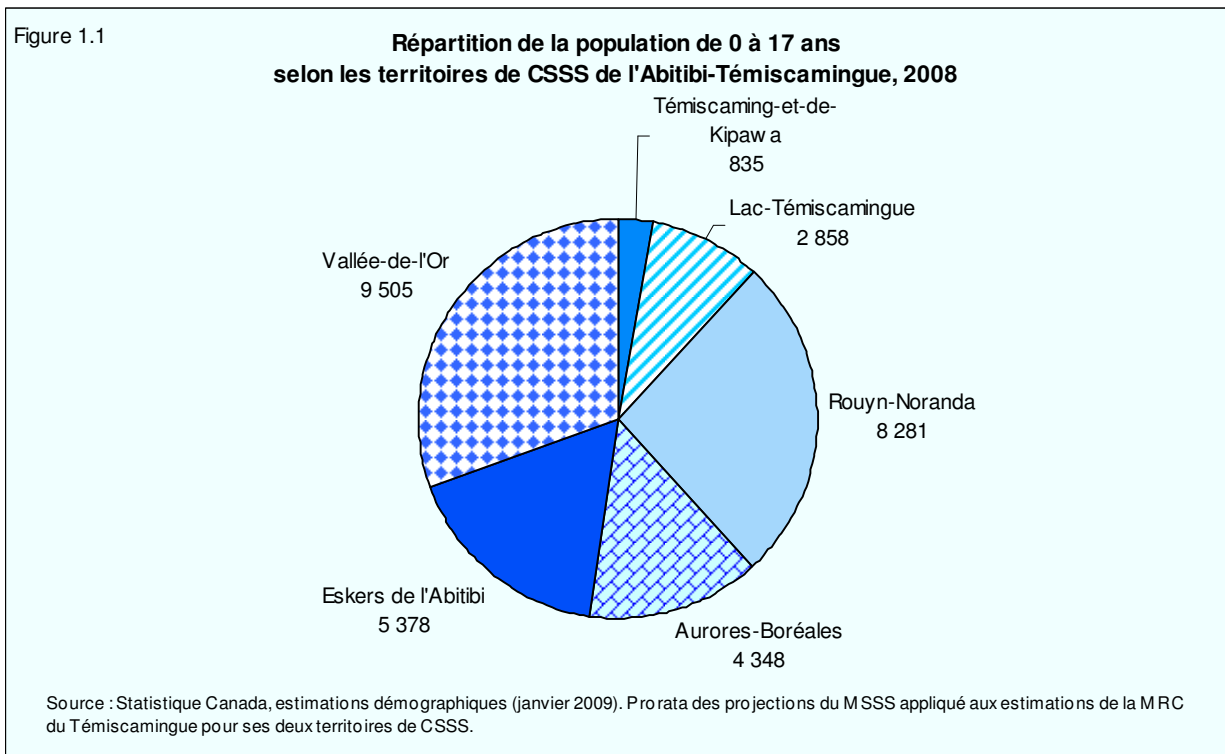
Les limites de ce portrait résident notamment dans le fait que des comparaisons ne sont pas souvent possibles avec l'ensemble du Québec et que des informations très pertinentes ne sont pas disponibles actuellement. Il faut aussi tenir compte des contraintes inhérentes à la saisie des données selon les systèmes d'information utilisés.

1. POPULATION DE RÉFÉRENCE

1.1 Population de moins de 18 ans

Nombre d'habitants

La population de moins de 18 ans est estimée à 31 205 personnes pour l'Abitibi-Témiscamingue en 2008. La répartition de cette population dans les six territoires de CSSS est illustrée à la figure 1. Le plus grand nombre (9 505) revient à la Vallée-de-l'Or et le plus petit (835), au territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa.



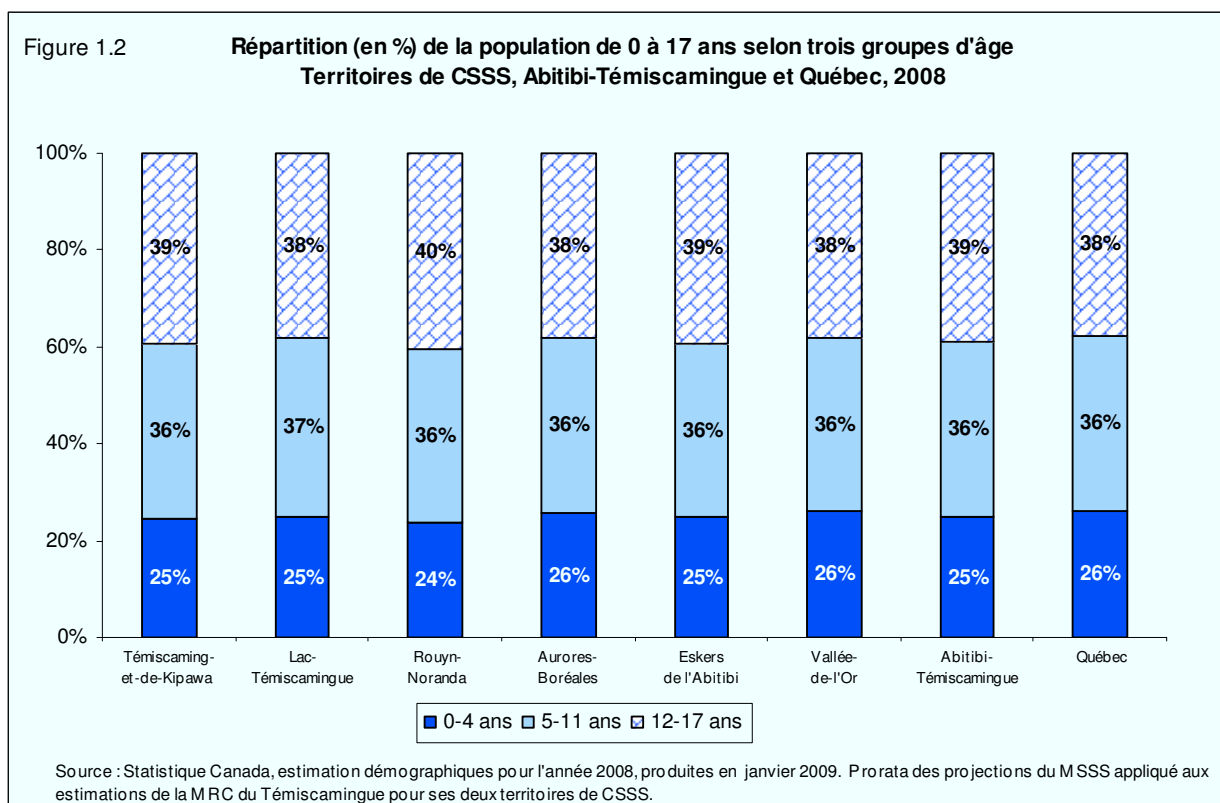
Parmi la population de ce groupe d'âge, près de **5 %**, soit 1 394 personnes, **résident dans des communautés autochtones** localisées dans quatre territoires de CSSS :

Territoires de CSSS	Moins de 18 ans Communautés autochtones	% de la population de moins de 18 ans du territoire
Vallée-de-l'Or	804	9 %
Lac-Témiscamingue	312	11 %
Les Eskers de l'Abitibi	211	4 %
Témiscaming-et-de-Kipawa	67	8 %

Composition selon l'âge

La figure 1.2 montre la répartition de la population de moins de 18 ans, selon trois groupes d'âge, dans les territoires de CSSS.

- ✚ Les enfants de **moins de 5 ans** comptent pour 25 % des moins de 18 ans dans l'ensemble de la région, ce qui est similaire au Québec (26 %). Dans les territoires de CSSS, les proportions varient de 26 % pour la Vallée-de-l'Or et des Aurores-Boréales à 24 % pour Rouyn-Noranda.
- ✚ Les enfants de **5 à 11 ans** représentent 36 % des moins de 18 ans en région, au Québec et dans les territoires de CSSS, sauf celui du Lac-Témiscamingue (37 %).
- ✚ Les jeunes de **12 à 17 ans** récoltent 39 % pour la région et 38 % pour le Québec. Pour les territoires de CSSS, les résultats s'échelonnent de 38 % (Lac-Témiscamingue, Aurores-Boréales et Vallée-de-l'Or) à 40 % (Rouyn-Noranda).



Une population un peu plus jeune qu'au Québec

Globalement, la part des moins de 18 ans dans la population de tout âge est à peine plus importante en région qu'au Québec : 21 % versus 20 %. Les territoires de CSSS se classent de la façon suivante par ordre décroissant :

Témiscaming-et-de-Kipawa	23 %
Vallée-de-l'Or	22 %
Les Eskers de l'Abitibi	22 %
Lac-Témiscamingue	22 %
Aurores-Boréales	21 %
Rouyn-Noranda	20 %

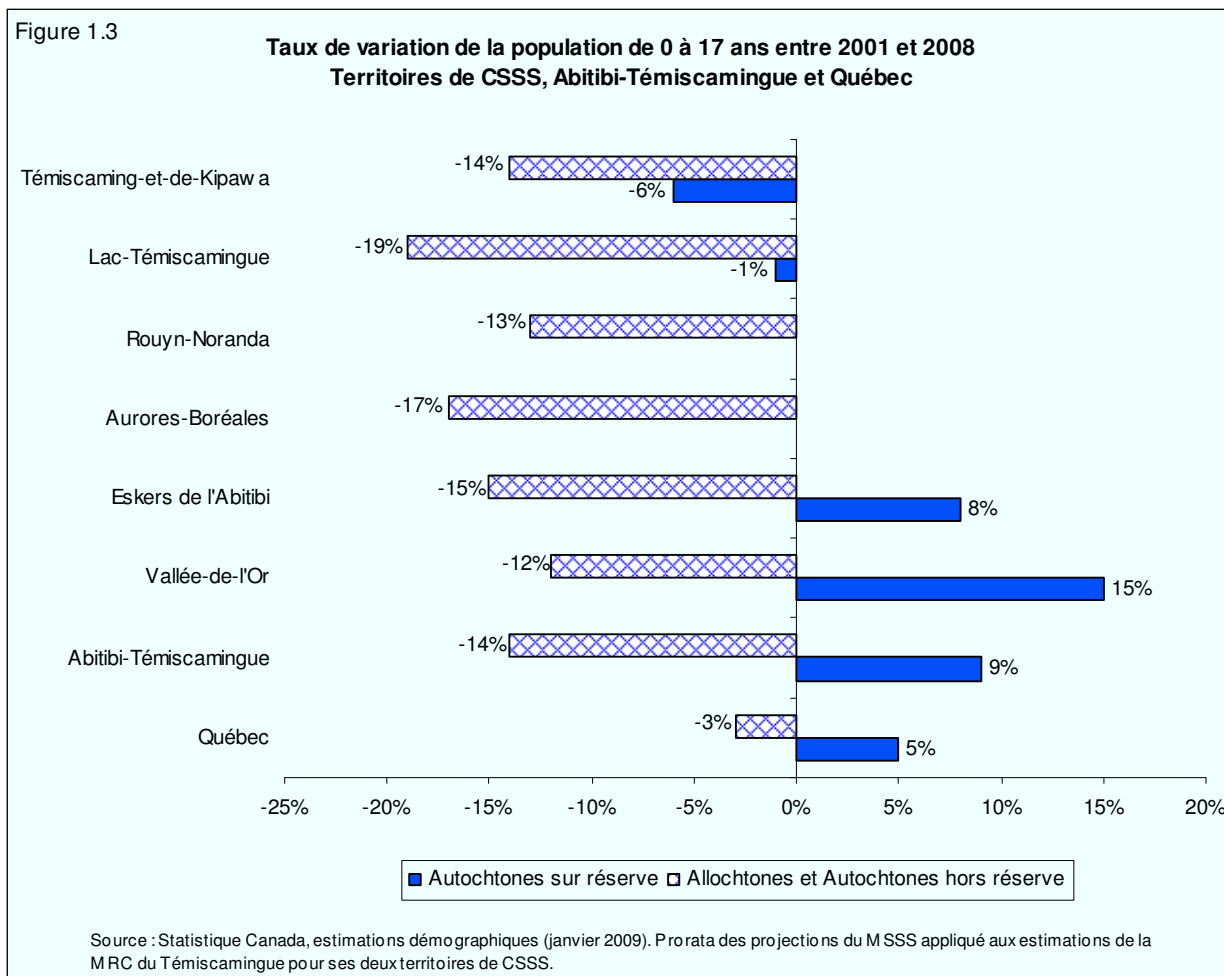
Les résultats pour les communautés autochtones de la région démontrent clairement que la population y est plus jeune. Ainsi, 39 % des résidents des communautés ont moins de 18 ans dans l'ensemble de la région, la proportion atteignant : 46 % pour le territoire de la Vallée-de-l'Or, 36 % pour celui des Eskers de l'Abitibi, 32 % pour celui du Lac-Témiscamingue et 25 % pour celui de Témiscaming-et-de-Kipawa.

Composition selon le sexe

On retrouve un peu plus de garçons que de filles parmi la population de moins de 18 ans et ce, au Québec comme en région et dans chacun des territoires de CSSS. La proportion est de 52 % contre 48 % pour la région et de 51 % contre 49 % pour le Québec. C'est aussi le cas, à peu de chose près, dans les territoires de CSSS de la région.

Évolution à la baisse

L'évolution démographique de l'année 2001 à l'année 2008 s'est traduite en Abitibi-Témiscamingue par une perte de 2 % chez la population de tout âge mais de près de 14 % plus spécifiquement chez la population de moins de 18 ans. Le Québec a connu, au contraire, une hausse de 5 % de la population totale, tout en suivant la tendance à la baisse de la population de moins de 18 ans, de façon moins marquée qu'en région, avec une perte de 3 %.



La figure 1.3 indique que, sans compter les Autochtones sur réserve, le territoire du Lac-Témiscamingue enregistre la diminution la plus forte chez les moins de 18 ans (-19 %) et de la Vallée-de-l'Or, la perte la plus faible (-12 %).

À l'inverse, les communautés autochtones ont vu la population de moins de 18 ans augmenter de 9 % dans l'ensemble de la région et jusqu'à 15 % dans la Vallée-de-l'Or. Toutefois, les communautés autochtones de Témiscaming-et-de-Kipawa ainsi que du Lac-Témiscamingue ont connu une baisse de leurs résidents de ce groupe d'âge.

Référence : Tableaux 1.1 et 1.3 à 1.6 du Tableau de bord Jeunes.

1.2 Population de 18 à 24 ans

La population des jeunes adultes de 18 à 24 ans est estimée à 12 953 en région. Sa distribution selon les territoires de CSSS ne suit pas tout à fait le même ordre de grandeur que la population des moins de 18 ans, Rouyn-Noranda devançant la Vallée-de-l'Or au premier rang :

Rouyn-Noranda	4 071	
Vallée-de-l'Or	3 770	dont 272 (7 %) résident dans une communauté autochtone
Les Eskers de l'Abitibi	2 172	dont 71 (3 %) résident dans une communauté autochtone
Aurores-Boréales	1 717	
Lac-Témiscamingue	936	dont 141 (15 %) résident dans une communauté autochtone
Témiscaming-et-de-Kipawa	287	dont 23 (8 %) résident dans une communauté autochtone

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui vivent dans une communauté autochtone de la région sont au nombre de 507, soit 4 % de la population de ce groupe d'âge en Abitibi-Témiscamingue. Cette part atteint 15 % sur le territoire du Lac-Témiscamingue.

La part des jeunes de 18 à 24 ans parmi la population de tout âge se situe autour de 9 % au Québec comme en région ainsi que dans les territoires de CSSS. Ici encore, on observe une proportion plus élevée dans les communautés autochtones : 14 % pour la région et pour le territoire de CSSS du Lac-Témiscamingue, 15 % pour celui de la Vallée-de-l'Or et 12 % pour celui des Eskers de l'Abitibi. Le territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa fait exception avec 9 %.

La composition selon le sexe pour ce groupe d'âge suit la tendance notée chez les moins de 18 ans : un peu plus d'hommes que de femmes dans des proportions similaires au Québec (51 %) et en région (52 %).

Référence : Tableau 1.2 du Tableau de bord Jeunes.

2. CERTAINS PROBLÈMES DES ENFANTS ET DES JEUNES

2.1 *Enfants dont les parents sont prestataires de l'assistance-emploi*

En Abitibi-Témiscamingue, 2 180 enfants de moins de 18 ans ont un parent prestataire d'assistance-emploi en date de mars 2006. Le taux populationnel qui en résulte, soit 7 %, ne se démarque pas du taux québécois (8 %).

Ce taux varie peu d'un territoire de CSSS à l'autre :

Vallée-de-l'Or	8 %
Aurores-Boréales	8 %
Rouyn-Noranda	6 %
Les Eskers de l'Abitibi	6 %
Lac-Témiscamingue	6 %
Témiscaming-et-de-Kipawa	6 %

Précisons que les résidents des communautés autochtones n'ont pas accès à l'assistance-emploi.

Le 1^{er} janvier 2007, des modifications ont été apportées à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles. Les programmes d'assistance-emploi sont devenus des programmes d'assistance sociale qui comprennent :

- ✚ le programme d'aide sociale destiné aux personnes ne présentant aucune contrainte sévère à l'emploi;
- ✚ le programme de solidarité sociale destiné aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi et à leurs conjoints;
- ✚ le programme « alternative jeunesse » pour les jeunes adultes âgés de moins de 25 ans.

Les statistiques par territoire de CSSS après 2007 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction de ce document. Les seules données que nous avons pu obtenir ne concernent que le programme d'aide sociale et les enfants de moins de 18 ans qui en sont prestataires dans l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue.

Date	Filles	Garçons	Total
Mars 2007	788	877	1 665
Mars 2008	652	724	1 376
Mars 2009	636	695	1 331

Le taux populationnel de la région est légèrement inférieur à celui de l'ensemble du Québec : 4,5 % versus 6,5 % en mars 2009. Il est à noter que les taux pour les filles et les garçons sont semblables tant pour la région que pour le Québec.

Référence : Tableau 2.1 du Tableau de bord Jeunes et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations).

2.2 Enfants recevant une allocation pour leur handicap

Dans la région, 551 enfants de moins de 18 ans ont reçu une allocation pour leur handicap en provenance de la Régie des rentes du Québec et ce, en date de décembre 2008.

Le taux populationnel qui en résulte est de 1,8 % comme en 2006 et presque comme en 2007 (1,7 %). L'ensemble du Québec affiche un taux de 2,1 % en 2008 et de 2,0 % les deux années précédentes.

On observe des taux semblables dans les territoires de CSSS de la région. De plus, les nombres varient très peu d'une année à l'autre :

	2008	2007	2006
Rouyn-Noranda	2,2 % (185)	2,1 % (182)	2,2% (193)
Aurores-Boréales	1,8 % (79)	2,0 % (88)	2,2 % (96)
Vallée-de-l'Or	1,7 % (166)	1,6 % (158)	1,6 % (157)
Lac-Témiscamingue	1,5 % (43)	1,4 % (42)	1,4 % (42)
Les Eskers de l'Abitibi	1,3 % (68)	1,3 % (69)	1,3 % (72)
Témiscaming-et-de-Kipawa	1,2 % (10)	0,8 % (7)	0,9 % (8)

Référence : Tableau 2.2 du Tableau de bord Jeunes.

2.3 Abandon scolaire : plus répandu chez les garçons

Dans la région, le ministère de l'Éducation recense 435 élèves qui sont sortis sans diplôme de la formation générale de niveau secondaire en 2006-2007 et ne se sont pas inscrits à un autre programme scolaire l'année suivante. Il est à noter qu'il s'agit des données les plus récentes au moment de la rédaction de ce document.

Ces élèves constituent 29 % des élèves « sortants », comme dans l'ensemble du réseau public québécois. Le phénomène est beaucoup plus répandu chez les garçons que les filles : 35 % contre 22 % en région et 36 % contre 22 % au Québec.

Cet écart entre les sexes s'observe aussi pour chacune des commissions scolaires de la région :

Commissions scolaires	Garçons	Filles	Sexes réunis
Lac-Témiscamingue	53 %	23 %	38 %
Or-et-des-Bois	38 %	29 %	33 %
Rouyn-Noranda	36 %	25 %	31 %
Harricana	29 %	23 %	26 %
Lac-Abitibi	21 %	8 %	14 %

La Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, couvrant le territoire de CSSS du même nom ainsi que celui de Témiscaming-et-de-Kipawa, ressort avec les plus grandes proportions de décrocheurs dans l'ensemble et chez les garçons. À l'inverse, la part la moins élevée revient à la Commission scolaire du Lac-Abitibi, correspondant au territoire de CSSS des Aurores-Boréales.

En examinant les résultats depuis 2001-2002, on constate que la proportion régionale de décrocheurs a diminué de 23 % en 2001-2002 à 20 % en 2003-2004 pour augmenter graduellement jusqu'en 2006-2007 (29 %). Ce n'est pas le cas dans l'ensemble du Québec qui a conservé des résultats semblables au cours des années : 28 % de 2001-2002 à 2005-2006 et 29 % en 2006-2007.

La situation s'est détériorée dans toutes les commissions scolaires de la région entre 2003-2004 et 2006-2007, à l'exception de celle du Lac-Abitibi (Aurores-Boréales).

Commissions scolaires	2003-2004	2006-2007	Écart
Lac-Témiscamingue	19 %	38 %	+ 19 %
Or-et-des-Bois	25 %	33 %	+ 8 %
Rouyn-Noranda	19 %	31 %	+ 12 %
Harricana	16 %	26 %	+ 10 %
Lac-Abitibi	16 %	14 %	- 2 %

Référence : Tableau 2.3 du Tableau de bord Jeunes.

2.4 Problèmes de consommation d'alcool ou de drogues et de jeu pathologique

L'Institut de la statistique du Québec réalise une enquête biennale portant sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire. En 2006, plus de 4 500 élèves de 149 écoles francophones et anglophones, publiques et privées, du Québec ont répondu au questionnaire anonyme administré en classe. Il est à noter que l'enquête ne couvre pas les écoles dans les communautés autochtones.

Indice DEP-ADO

Selon l'enquête de 2006, 7,0 % des élèves du secondaire auraient une consommation d'alcool et de drogues à risque, pour laquelle une intervention de première ligne est nécessaire. Une proportion similaire (6,5 %) aurait une consommation problématique, nécessitant une intervention spécialisée. Ces résultats ont été obtenus avec l'outil DEP-ADO qui est utilisé pour évaluer le niveau de services requis.

Pour la consommation à risque, la proportion des filles (7,3 %) est un peu plus élevée que celle des garçons (6,7 %). C'est le contraire pour la consommation problématique : 7,2 % chez les garçons et 5,8 % chez les filles.

En appliquant ces taux aux 9 393 élèves de niveau secondaire dans la région en septembre 2008, on peut estimer que 658 présenteraient un problème de consommation d'alcool ou de drogues en émergence dont 335 filles et 323 garçons. Par ailleurs, 611 auraient besoin d'une intervention spécialisée dont 347 garçons et 264 filles.

Voici la répartition de ces estimations pour les territoires de CSSS qui correspondent à ceux des commissions scolaires, sauf au Témiscamingue :

Territoires de CSSS	Consommation à risque			Consommation problématique		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Vallée-de-l'Or	96	102	198	103	81	184
Rouyn-Noranda	85	93	178	92	73	165
Les Eskers de l'Abitibi	60	57	117	64	45	109
Aurores-Boréales	49	50	99	53	39	92
Lac-Témiscamingue et Témiscaming-et-de-Kipawa	33	33	66	35	26	61

L'enquête désigne la 3^e année du secondaire comme l'année pivot quant à l'initiation à la consommation de drogues. Le cannabis représente la drogue la plus populaire chez les élèves de la 3^e à la 5^e année du secondaire : 42 % d'entre eux en auraient consommé au moins une fois pendant les 12 mois précédant l'enquête. Cependant, environ 13 % auraient consommé des hallucinogènes et 14 %, des amphétamines. On ne note pas de différence entre les garçons et les filles pour le cannabis et les hallucinogènes mais davantage de filles auraient consommé des amphétamines.

Indice de jeu problématique

L'enquête de 2006 a aussi produit un indice de jeu problématique à deux volets. Le risque de développer un problème de dépendance au jeu toucherait 3,8 % des élèves du secondaire, dont 5,3 % de garçons. En outre, 2 % des élèves, dont 2,9 % de garçons, seraient des joueurs pathologiques probables. Il est à noter que les données obtenues pour les filles ne sont pas suffisamment fiables sur le plan statistique pour émettre des estimations.

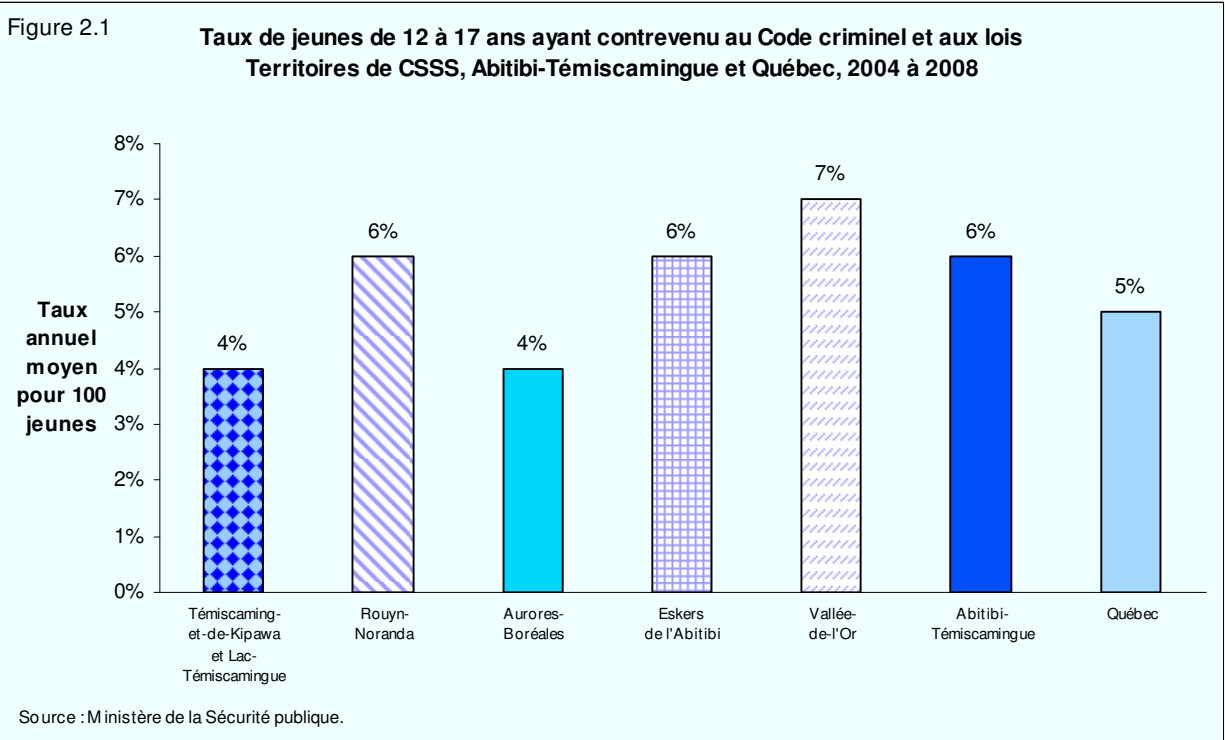
Voici la répartition de ces estimations selon les territoires de CSSS et pour l'Abitibi-Témiscamingue :

Territoires de CSSS	Risque de problème		Jeu pathologique probable	
	Garçons	Total	Garçons	Total
Vallée-de-l'Or	76	108	42	57
Rouyn-Noranda	68	97	37	51
Les Eskers de l'Abitibi	47	63	26	33
Aurores-Boréales	39	54	21	28
Lac-Témiscamingue et Témiscaming-et-de-Kipawa	26	36	14	19
Abitibi-Témiscamingue	256	358	140	188

Référence : Tableau 2.4 du Tableau de bord Jeunes et Zoom Santé de l'Institut de la statistique du Québec (novembre 2008).

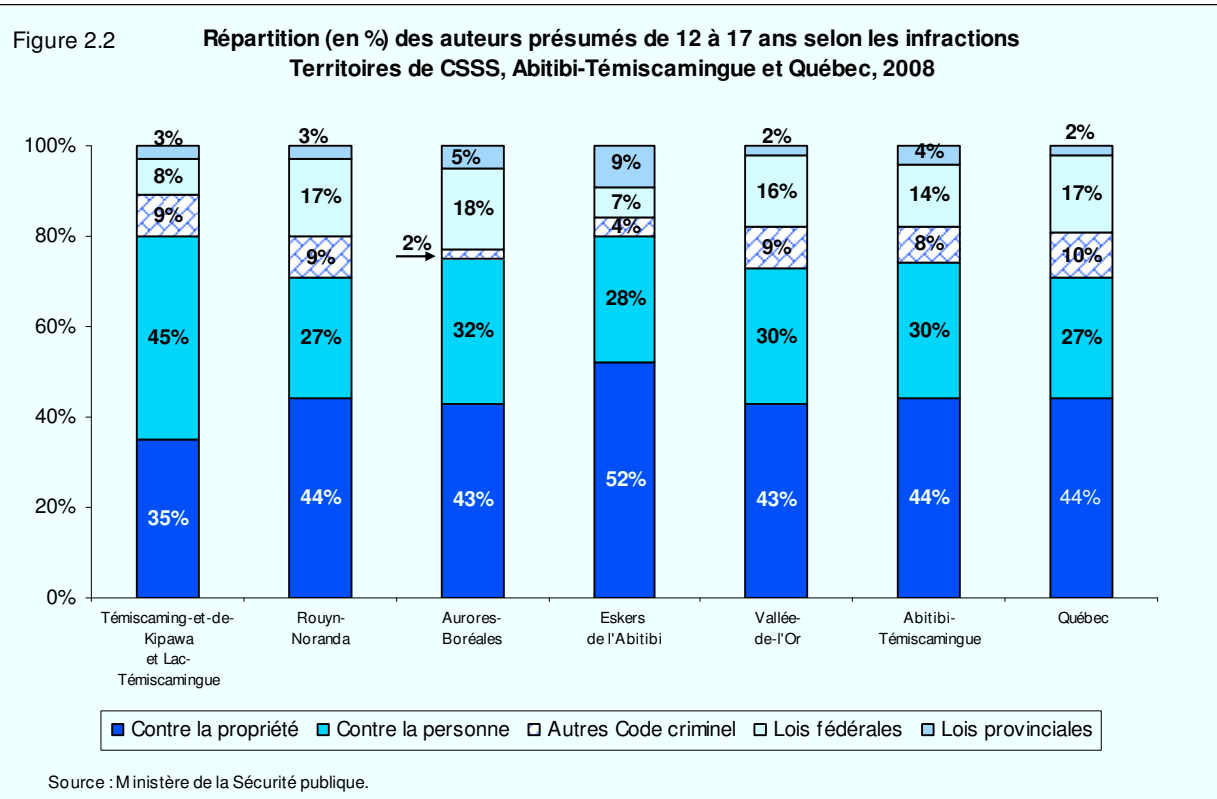
2.5 Délinquance : plus d'inculpations en région qu'au Québec

Les jeunes de 12 à 17 ans font davantage l'objet d'inculpations pour des infractions au Code criminel et aux autres lois dans la région qu'au Québec. Ainsi, la moyenne d'auteurs présumés pour les années 2004 à 2008 concerne 6 % de la population de cet âge en région comparativement à 5 % au Québec.



La figure 2.1 permet de constater que, parmi les territoires de CSSS, la Vallée-de-l'Or récolte le taux le plus élevé (7 %). Le taux le moins élevé, soit 4 %, revient aux territoires du Lac-Témiscamingue et de Témiscaming-et-de-Kipawa réunis ainsi qu'à celui des Aurores-Boréales.

En 2008, les infractions commises sont des **crimes contre la propriété** pour 44 % des jeunes contrevenants de la région et du Québec, comme l'indique la figure 2.2. À l'intérieur de la région, cette part atteint un maximum de 52 % dans le territoire du CSSS Les Eskers de l'Abitibi et un minimum de 35 % au Témiscamingue.



Les **crimes contre la personne** sont associés à 30 % des jeunes auteurs présumés de la région, soit un peu plus qu'au Québec (27 %). Cette proportion oscille entre 45 % pour le Témiscamingue et 27 % pour le territoire de CSSS de Rouyn-Noranda.

Par ailleurs, 14 % des jeunes contrevenants en région et 17 % au Québec sont les auteurs présumés d'infractions relatives aux **lois fédérales** concernant très majoritairement les drogues et les stupéfiants. Cette part atteint 18 % sur le territoire des Aurores-Boréales et seulement 7 % sur celui des Eskers de l'Abitibi.

Bien que la grande majorité des jeunes contrevenants soient âgés de 12 à 17 ans, on en compte qui sont âgés de 11 ans ou moins : 44 en 2008 et 56 en moyenne entre 2004 et 2008 pour l'Abitibi-Témiscamingue.

Référence : Tableau 2.5 du Tableau de bord Jeunes.

3. SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION SOCIALE

Le système d'information I-CLSC donne un bon aperçu de la clientèle ayant obtenu des services de première ligne dédiés aux enfants en difficulté d'adaptation sociale et à leur famille. La consommation est analysée en référence aux cibles à atteindre dans le cadre des ententes de gestion conclues avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au niveau provincial et avec l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue au niveau régional.

Les données incluent tous les usagers et les interventions saisis au centre d'activités 5919 (Services psychosociaux pour les jeunes en difficulté) dont les interventions sociales en périnatalité et en milieu scolaire.

Selon le cas, les enfants, les parents ou un autre membre de la famille sont enregistrés comme usagers. Les interventions sont alors compilées soit comme des interventions individuelles, de couple ou de famille. Les établissements assurent aussi des interventions de groupe ou des activités ponctuelles qui ne sont pas comprises dans les résultats qui suivent.

3.1 Bilan pour 2008-2009

Objectifs ministériels atteints au niveau régional mais pas dans tous les CSSS

En 2008-2009, la clientèle régionale compte 2 504 usagers dont 1 306 enfants de moins de 18 ans et 1 198 parents ou autres proches. En rapportant cette clientèle (parents et enfants) sur la population de moins de 18 ans, on obtient un taux de 8,4 %, un résultat qui dépasse la cible ministérielle de 7,5 % pour l'année 2010.

Le nombre moyen d'interventions est de 7,5 par usager (enfants et famille) ce qui est un peu supérieur à la cible ministérielle pour 2010 : 7 interventions par usager.

En fait, la situation varie passablement d'un CSSS à l'autre :

CSSS	% population 0-17 ans	Nombre moyen d'interventions par client
Vallée-de-l'Or	6,2 %	8,8
Les Eskers de l'Abitibi	8,8 %	5,0
Aurora-Boréales	9,1 %	7,3
Rouyn-Noranda	8,9 %	8,5
Lac-Témiscamingue	11,8 %	6,8
Témiscaming-et-de-Kipawa	9,4 %	6,3

À première vue, la cible ministérielle de 2010 quant à l'intensité des services est atteinte par trois CSSS, ceux de la Vallée-de-l'Or, de Rouyn-Noranda et des Aurores-Boréales.

Cependant, le CSSS de la Vallée-de-l'Or est le seul à ne pas rencontrer l'objectif ministériel quant à l'accès aux services : 6,2 % versus 7,5 % de la population. Il est à noter que les données de population utilisées pour les calculs sont des estimations pour l'année 2008 qui excluent les Autochtones sur réserve.

Deux CSSS atteignent les résultats escomptés à la fois pour l'accès et l'intensité des services : ceux des Aurores-Boréales et de Rouyn-Noranda. Toutefois, l'Agence ayant noté l'importance de la hausse des interventions au CSSS de Rouyn-Noranda en 2008-2009, des corrections ont été apportées à la saisie des données, surtout à partir de 2009-2010.

Soulignons que la méthode de calcul prend en considération le nombre d'utilisateurs impliqués dans les interventions de couple et de famille. En effet, des interventions sont comptées autant de fois qu'il y a d'utilisateurs. Par exemple, une intervention familiale faite en présence du père, de la mère et de l'enfant est multipliée par trois. Néanmoins, si l'intervention se fait uniquement auprès d'une mère de quatre enfants, un seul utilisateur et une seule intervention sont comptabilisés.

Dans l'ensemble de la région, 17 % des interventions saisies en 2008-2009 ne sont pas de type individuel. À l'échelle des CSSS, cette proportion varie d'un minimum de 15 % aux CSSS de Témiscamingue-et-de-Kipawa et du Lac-Témiscamingue, à 16 % aux CSSS des Aurores-Boréales, Les Eskers de l'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or, jusqu'à un maximum de 19 % au CSSS de Rouyn-Noranda.

Rappelons que ces résultats ne tiennent pas compte des interventions de groupe réalisées dans chacun des CSSS, souvent auprès des parents. Au total, pour le centre d'activités 5919 en région, 36 groupes sont relevés en 2008-2009 dans le système Intégration-CLSC. Le CSSS de la Vallée-de-l'Or enregistre seulement des activités ponctuelles normalisées, pour des groupes dont la participation n'est pas fermée d'une rencontre à l'autre.

Référence : Tableau 3.1 du Tableau de bord Jeunes et Tableaux EGB2R01 de la RAMQ pour les CSSS de la région (périodes 1 à 13).

3.2 Évolution depuis 2006-2007

En comparant les résultats depuis 2006-2007, on constate un progrès tant pour l'accès aux services de première ligne que pour leur intensité.

Voici d'abord l'évolution des résultats pour l'accès, en termes de nombre de clients, par rapport à la cible visée dans les ententes de gestion.

CSSS	Résultats 2006-2007	Résultats 2008-2009	Cible 2009-2010	Écart 2008-2009 versus cible
Témiscaming-et-de-Kipawa	72	72	65	+ 7
Lac-Témiscamingue	309	301	250	+ 51
Rouyn-Noranda	398	741	543	+ 198
Aurores-Boréales	386	395	300	+ 95
Les Eskers de l'Abitibi	410	454	360	+ 94
Vallée-de-l'Or	414	541	630	- 89
Abitibi-Témiscamingue	1 989	2 504	2 200	+ 304

Il est à noter que le MSSS a établi les cibles pour la clientèle à rejoindre avec des projections de population pour l'année 2009. Seul le CSSS de la Vallée-de-l'Or n'atteint pas la cible, bien que le nombre de clients y ait nettement augmenté.

Il faut tout de même associer ces résultats avec l'évolution du nombre moyen d'interventions par usager qui mesure l'intensité des services.

CSSS	Résultats 2006-2007	Résultats 2008-2009	Cible 2009-2010	Écart 2008-2009 versus cible
Témiscaming-et-de-Kipawa	4,5	6,3	7,0	- 0,7
Lac-Témiscamingue	6,2	6,8	7,0	- 0,2
Rouyn-Noranda	6,2	8,5	7,0	+ 1,5
Aurores-Boréales	5,8	7,3	7,0	+ 0,3
Les Eskers de l'Abitibi	4,7	5,0	7,0	- 2,0
Vallée-de-l'Or	7,8	8,8	7,0	+ 1,8
Abitibi-Témiscamingue	6,1	7,5	7,0	+ 0,5

Entre 2006-2007 et 2008-2009, l'intensité des services a augmenté dans tous les CSSS sans toutefois atteindre la cible dans trois d'entre eux. Rappelons que les résultats du CSSS de Rouyn-Noranda pour les interventions en 2008-2009 sont surestimés.

Soulignons que le CSSS Les Eskers de l'Abitibi est le plus éloigné de la cible quant à l'intensité alors qu'il dépasse de beaucoup celle pour la population à rejoindre. Par ailleurs, le CSSS de la Vallée-de-l'Or dépasse considérablement la cible pour l'intensité des services mais ne l'atteint pas pour l'accès.

Référence : Tableaux 3.2 et 3.3 du Tableau de bord Jeunes.

4. SERVICES EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Les données analysées dans cette section distinguent systématiquement la clientèle résidant dans les communautés autochtones, dite « sur réserve », et la clientèle autochtone n'y vivant pas, dite « hors réserve », compte tenu de leurs particularités quant aux problématiques, aux besoins et aux services assurés.

4.1 Signalements reçus

Hausse des signalements dans la région

Entre 2004-2005 et 2008-2009, le nombre de signalements reçus par le Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (CJAT) a augmenté, suivant ainsi la tendance observée dans l'ensemble du Québec alors que la population de moins de 18 ans diminue.

Parmi la clientèle régionale, on observe une hausse de 21 % chez les Allochtones, de 12 % chez les Autochtones hors réserve et de 47 % chez les Autochtones sur réserve.

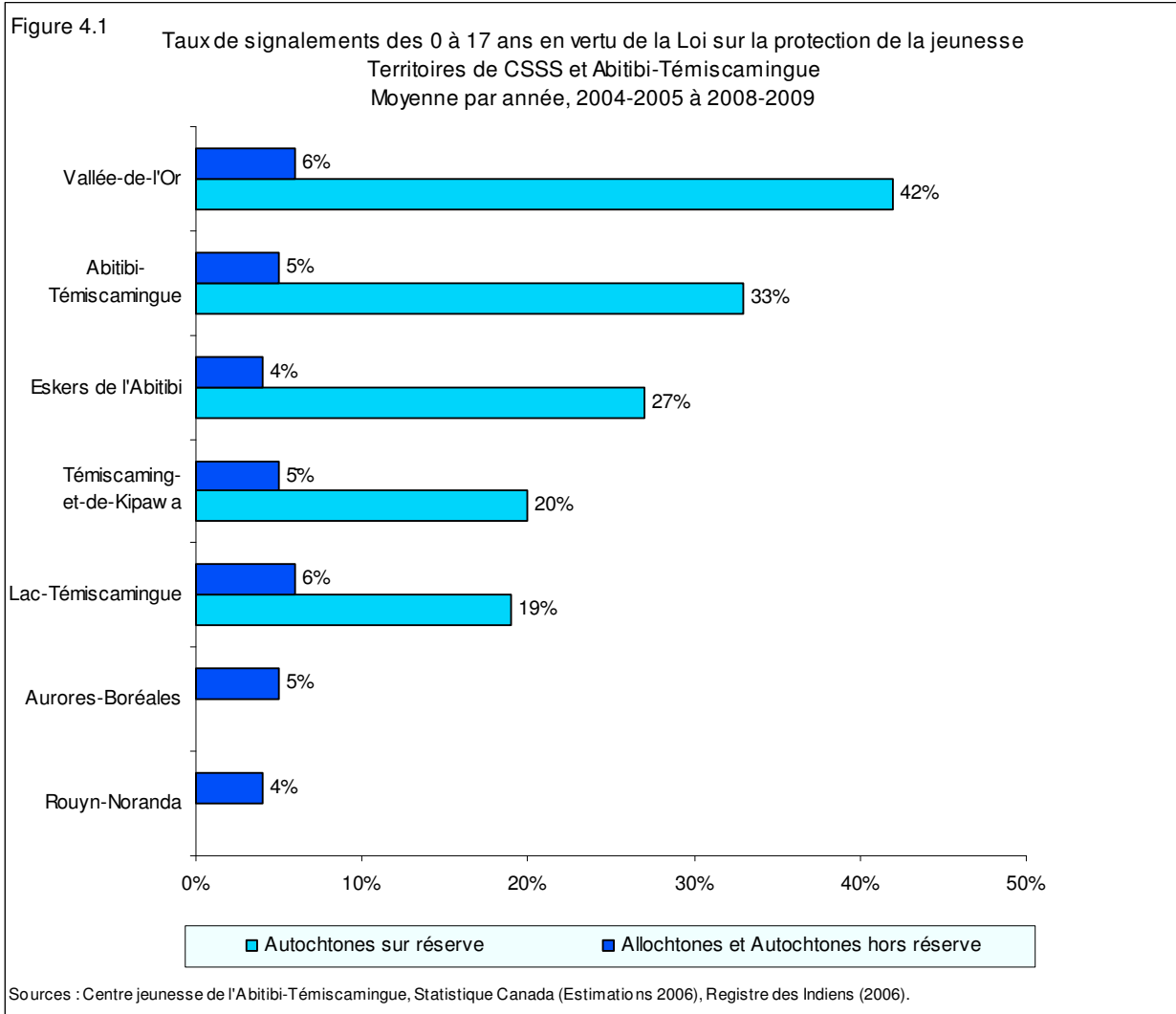
L'augmentation est plus ou moins importante selon les territoires de CSSS pour la clientèle allochtone :

Lac-Témiscamingue	45 %
Aurores-Boréales	33 %
Témiscaming-et-de-Kipawa	29 %
Rouyn-Noranda	21 %
Vallée-de-l'Or	17 %
Les Eskers de l'Abitibi	0 %

Seul le territoire des Eskers de l'Abitibi affiche le même nombre de signalements en 2004-2005 et en 2008-2009, après avoir connu une légère hausse en 2006-2007 et en 2007-2008.

En référence à la population de moins de 18 ans, le taux moyen de signalements au cours des cinq dernières années se situe à 5 % chez les Allochtones et les Autochtones hors réserve de la région. La figure 4.1 montre que ce taux est similaire d'un territoire de CSSS à l'autre. On constate aussi que, dans les communautés autochtones, ce taux grimpe à 33 % pour la région et jusqu'à 42 % pour la Vallée-de-l'Or.

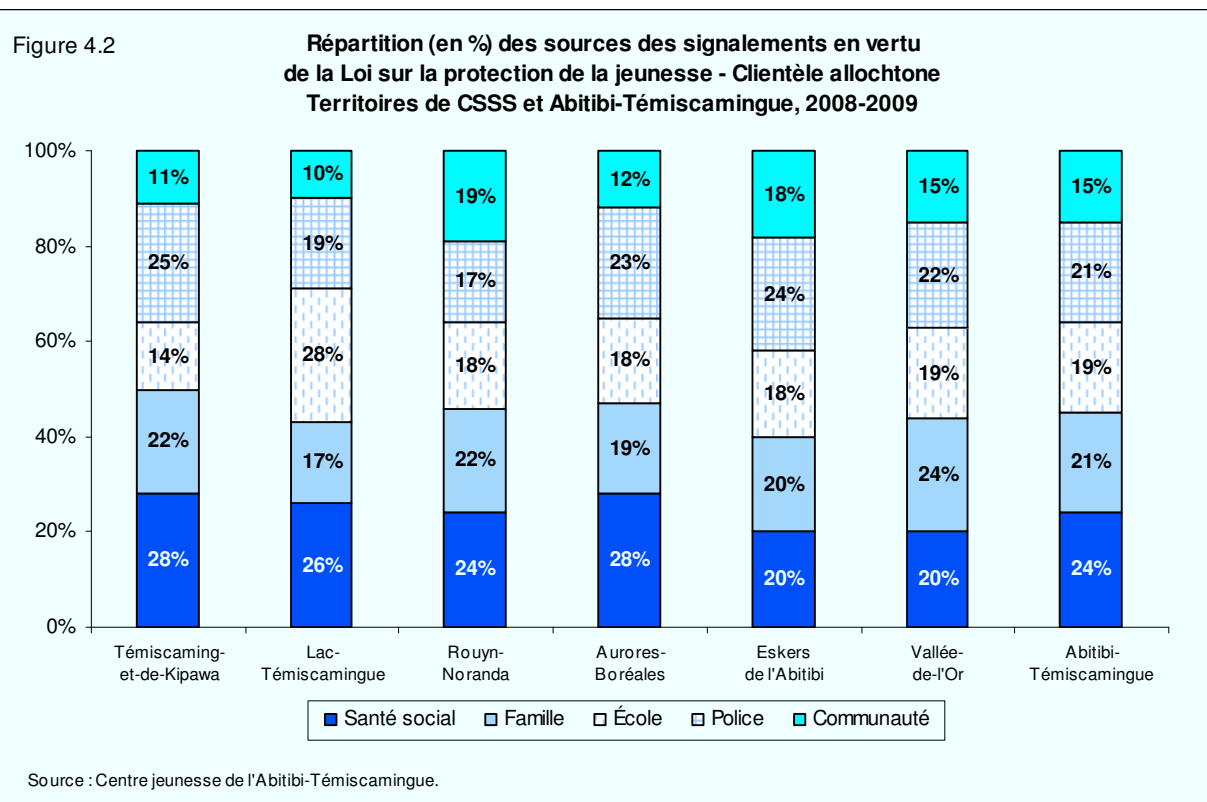
À titre indicatif, le taux provincial se situe à 5 % en 2008-2009, selon le bilan des directeurs de la protection de la jeunesse.



Sources des signalements : assez variées

Les signalements proviennent de plusieurs sources, sans qu'aucune d'entre elles ne soit vraiment prépondérante, comme l'illustre la figure 4.2 pour la clientèle allochtone.

Ainsi, au cours de 2008-2009, le **milieu de la santé et des services sociaux** devance quelque peu les autres sources au niveau régional et dans trois territoires de CSSS avec une part variant de 24 % à 28 %. Environ un signalement sur cinq provient du milieu familial sur le plan régional et c'est aussi le cas pour le milieu scolaire comme pour le milieu policier. Le milieu familial se démarque dans la Vallée-de-l'Or (24 %), le milieu policier sur le territoire des Eskers de l'Abitibi (24 %) et le milieu scolaire au Lac-Témiscamingue (28 %).



Fait à noter, on retrouve à peu de choses près les mêmes proportions quant à la provenance des signalements dans la région et dans l'ensemble du Québec.

Plus particulièrement, les sources des signalements concernant les Autochtones sur réserve et hors réserve se répartissent ainsi au niveau régional :

Sources	Autochtones sur réserve	Autochtones hors réserve
Milieu de la santé et des services sociaux	30 %	25 %
Milieu familial	24 %	12 %
Milieu scolaire	11 %	23 %
Milieu policier	21 %	23 %
Communauté	14 %	17 %

Référence : Tableaux 4.1, 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3 du Tableau de bord Jeunes et Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse 2009.

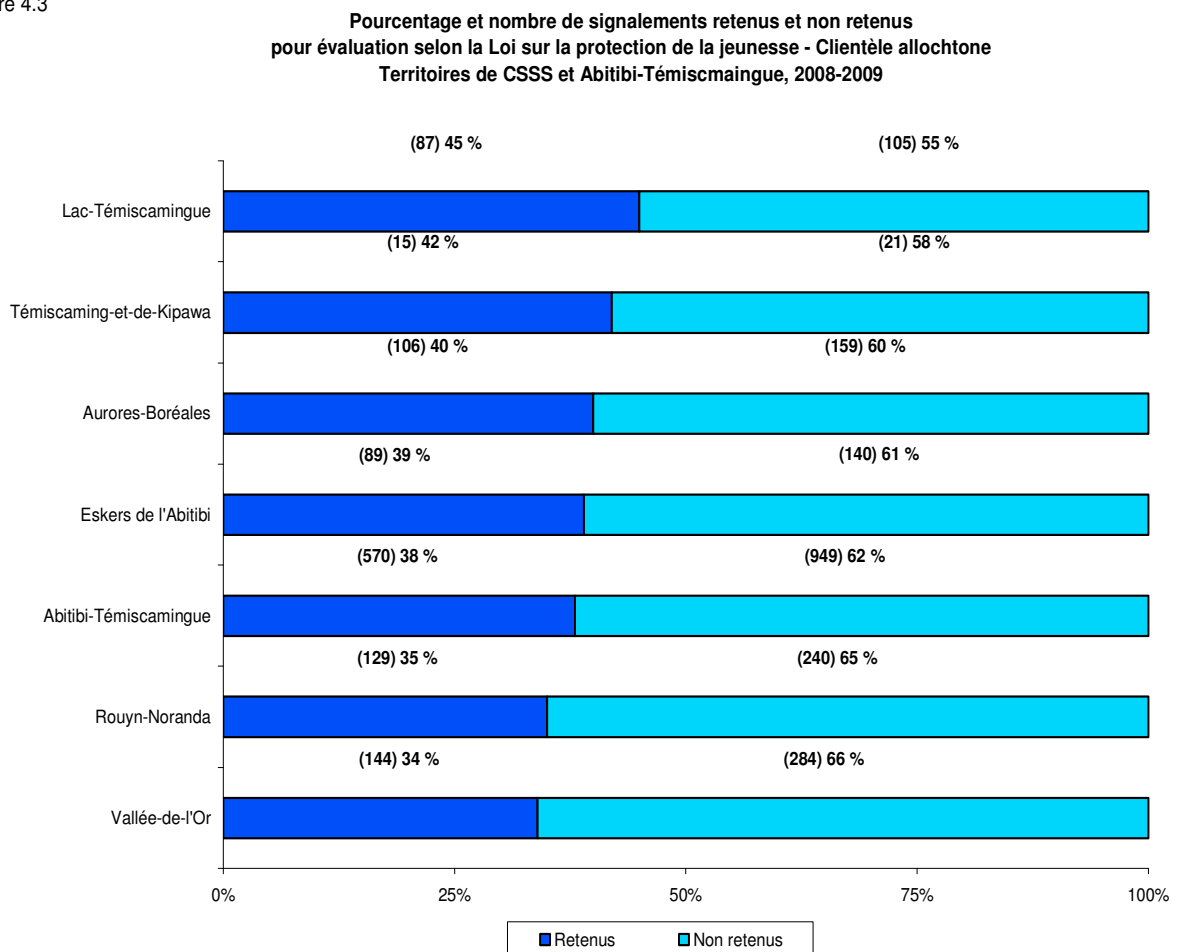
4.2 Signalements retenus pour évaluation

Baisse du taux de rétention des signalements

La hausse des signalements reçus au centre jeunesse au cours des cinq dernières années ne se reflète pas autant sur les signalements retenus pour évaluation. Au niveau régional, le nombre de signalements retenus a augmenté chez les Autochtones mais le taux de rétention a diminué chez les Allochtones.

De 2004-2005 à 2008-2009, ce taux a baissé de 46 % à 38 % pour la **clientèle allochtone** de la région. Il en a résulté un nombre semblable de signalements retenus : 573 et 570. Au niveau québécois, le nombre de signalements retenus a augmenté et la baisse du taux de rétention est moindre : 45 % à 43 %.

Figure 4.3



Source : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

La figure 4.3 montre que deux territoires enregistrent un taux de rétention plus faible que le taux régional en 2008-2009 : Rouyn-Noranda avec 35 % et la Vallée-de-l'Or avec 34 %.

Le taux de rétention est plus élevé chez les **Autochtones hors réserve** : 56 % dans l'ensemble de la région en 2008-2009. Parmi les 78 signalements retenus, la majorité (58) concerne la Vallée-de-l'Or.

Malgré une baisse du taux de rétention chez la **clientèle autochtone sur réserve** de 62 % à 52 %, le nombre de signalements retenus a augmenté de 227 à 282 entre 2004-2005 et 2008-2009. Encore une fois, la majorité d'entre eux se concentre dans la Vallée-de-l'Or : 205 en 2008-2009.

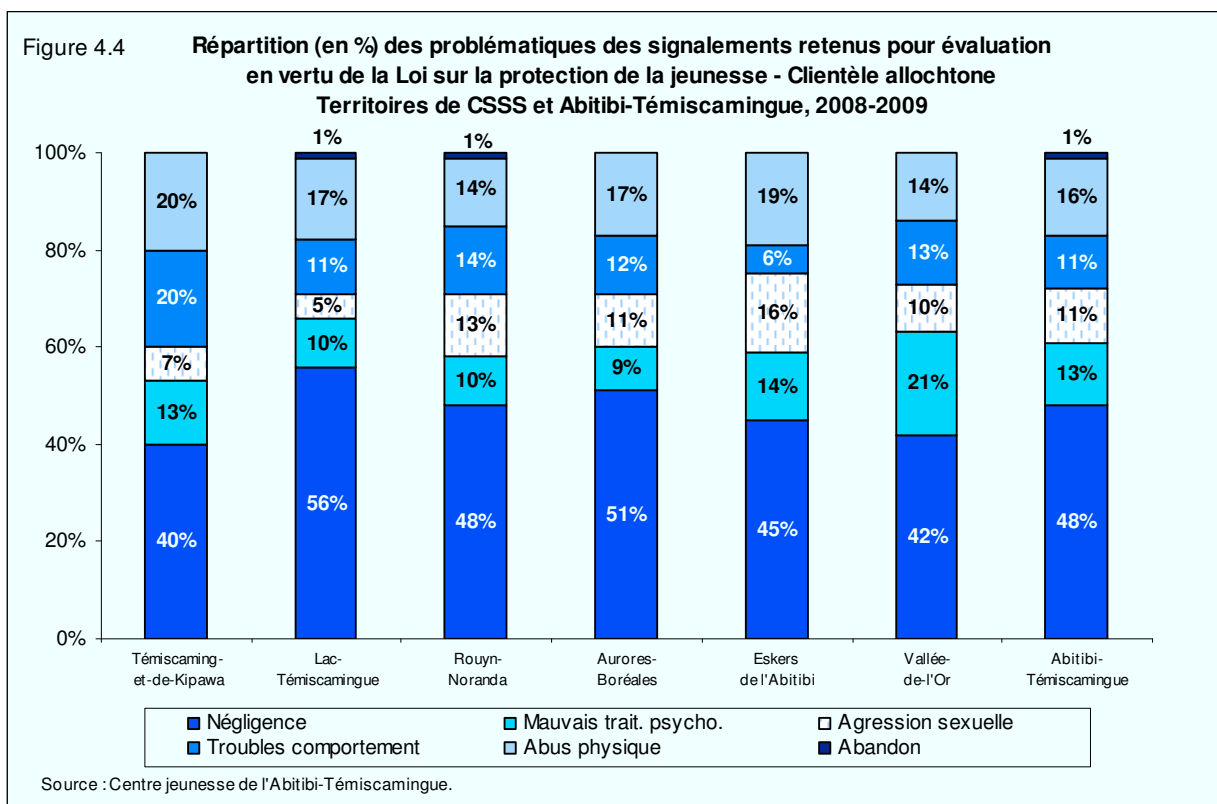
Problématiques des signalements retenus pour évaluation : évoquant souvent la négligence

Le plus souvent, les signalements sont retenus pour des problèmes de négligence : dans près de la moitié des cas chez la clientèle allochtone et encore plus chez la clientèle autochtone hors réserve et sur réserve (près ou plus de 70 % des cas selon les années).

Il est à noter que la négligence inclut ici le risque sérieux d'abus physique ou d'agression sexuelle. On distingue cependant les mauvais traitements psychologiques qui étaient généralement compris dans la négligence avant l'entrée en vigueur des modifications à la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) le 9 juillet 2007.

En 2008-2009, les abus physiques sont évoqués pour 16 % des signalements retenus chez la clientèle allochtone. Suivent les mauvais traitements psychologiques dans 13 % des cas, les troubles de comportement dans 12 % des cas et les agressions sexuelles dans 11 % des cas.

La région suit la tendance québécoise quant à la proportion des signalements retenus pour négligence (48 %), mauvais traitements psychologiques (13 %) et troubles de comportement sérieux (12 %). Toutefois, elle se distingue avec une part un peu plus grande d'agressions sexuelles (11 % versus 8 %) et une part un peu moins grande d'abus physiques (12 % versus 19 %).



La figure 4.4 illustre que la tendance observée au niveau régional pour la clientèle allochtone se reflète sur les territoires de CSSS dans des proportions qui varient selon les problématiques. Chose certaine, les problèmes de négligence se classent au premier rang dans chacun des territoires.

Référence : Tableaux 4.3, 4.4.1, 4.4.2, 4.4.3 du Tableau de bord Jeunes et Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse 2009.

4.3 Évaluations complétées

Au cours des cinq dernières années, les services de protection de la jeunesse ont complété, en moyenne par année, 552 évaluations pour la clientèle allochtone, 75 pour la clientèle autochtone hors réserve et 239 pour la clientèle autochtone sur réserve de la région.

Il en résulte un taux de 2 % pour la population allochtone et autochtone hors réserve, mais un taux de près de 18 % pour la population de moins de 18 ans vivant dans une communauté autochtone de la région.

Les territoires de CSSS affichent un taux très similaire, variant à peine entre 2 % et 3 %, pour la clientèle allochtone et autochtone hors réserve. Les taux modulent davantage pour la clientèle autochtone sur réserve : 24 % pour la Vallée-de-l'Or, 14 % pour Les Eskers de l'Abitibi, 8 % pour le Lac-Témiscamingue et 7 % pour Témiscaming-et-de-Kipawa.

En 2008-2009, la décision rendue stipule que la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis dans 42 % des cas pour la clientèle allochtone et 43 % pour la clientèle autochtone hors réserve de la région. Cette proportion grimpe à plus de 59 % pour la clientèle autochtone sur réserve. À titre indicatif, la proportion québécoise est de 39 % pour l'ensemble des évaluations réalisées.

Les résultats varient passablement d'un territoire de CSSS à l'autre pour la clientèle allochtone, la part la plus élevée (51 %) revenant à celui des Aurores-Boréales. Les petits nombres en cause dans les territoires les moins peuplés ont une influence sur les pourcentages obtenus en 2008-2009.

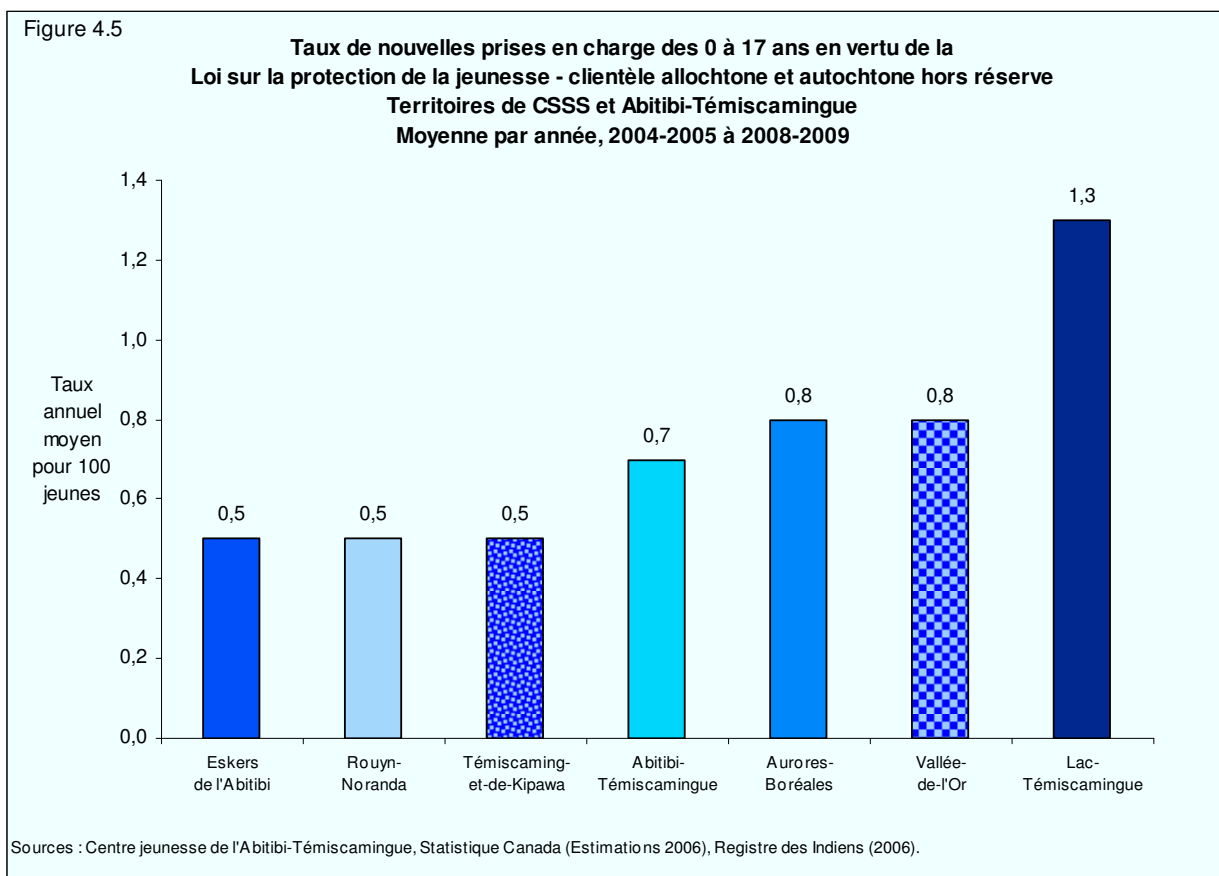
Territoires de CSSS	Évaluations	Sécurité ou développement compromis	Pourcentage
Témiscaming-et-de-Kipawa	14	4	29 %
Lac-Témiscamingue	73	32	44 %
Aurores-Boréales	80	41	51 %
Vallée-de-l'Or	130	56	43 %
Rouyn-Noranda	131	44	34 %
Les Eskers de l'Abitibi	84	37	44 %

Référence : Tableaux 4.5 et 4.6 du Tableau de bord Jeunes et Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse 2009.

4.4 Prises en charge

Nouvelles prises en charge

Dans la région au cours des cinq dernières années, les services de protection de la jeunesse ont pris en charge une moyenne annuelle de 192 nouveaux clients allochtones et 28 nouveaux clients autochtones hors réserve.



Quand on rapporte ces nombres sur la population de moins de 18 ans, on obtient un taux de 0,7 nouvelle prise en charge pour 100 Allochtones et Autochtones hors réserve.

À l'intérieur de la région, le taux varie entre 0,5 % et 1,3 %, le taux le plus élevé revenant au Lac-Témiscamingue et le taux le plus bas aux territoires des Eskers de l'Abitibi, de Rouyn-Noranda et de Témiscaming-et-de-Kipawa (figure 4.5).

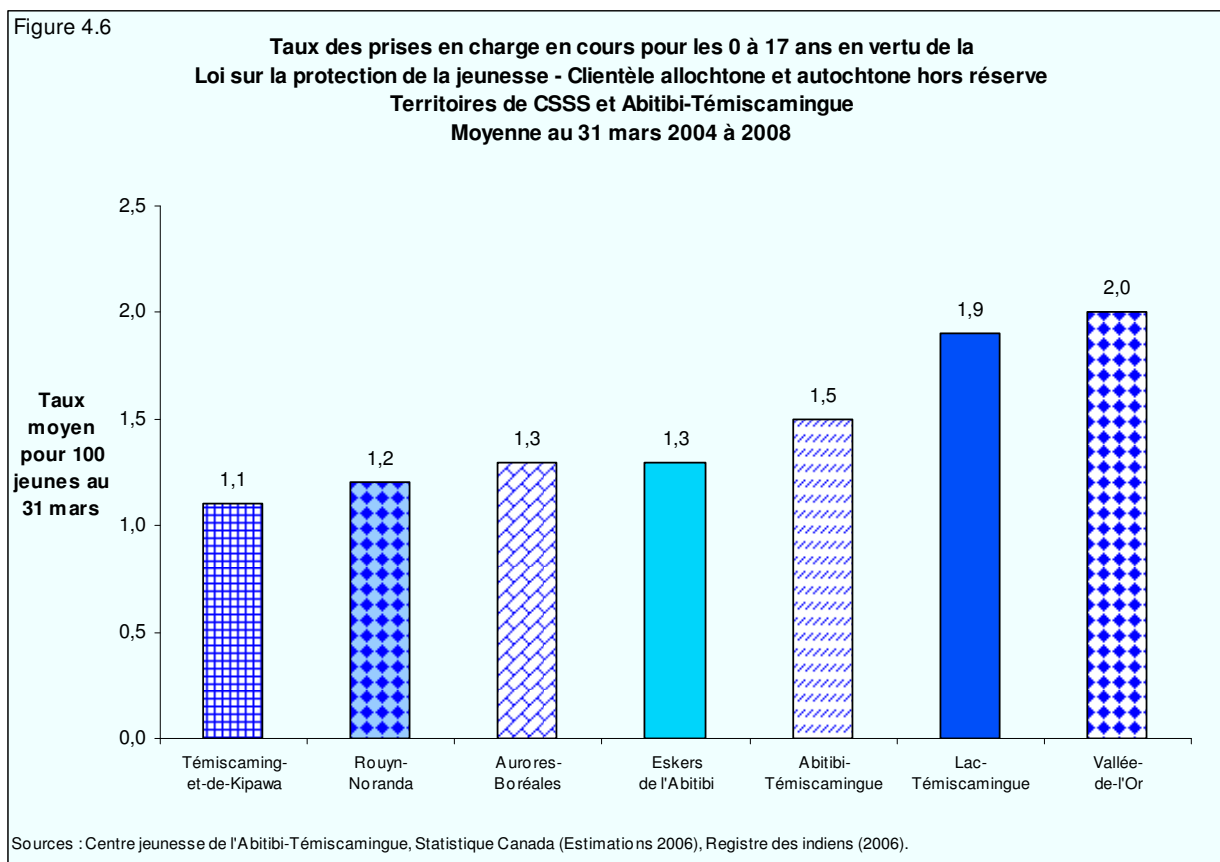
Toutes proportions gardées, le taux des nouvelles prises en charge dans les communautés autochtones de la région est beaucoup plus important, soit 9,4 %. Ceci représente une moyenne de 128 nouvelles prises en charge par année dont la grande majorité (96) est attribuée à la Vallée-de-l'Or.

Prises en charge en cours d'application

Au cours d'une année, ces nouvelles prises en charge s'ajoutent à celles déjà en cours, compte tenu que la durée moyenne d'une prise en charge en protection de la jeunesse est d'environ deux ans dans la région.

La moyenne régionale des prises en charge au 31 mars des années 2004 à 2008 est de 410 pour la clientèle allochtone et de 58 pour la clientèle autochtone hors réserve.

Le taux qui en résulte est de 1,5 pour 100 résidants de moins de 18 ans dans l'ensemble de la région. Parmi les territoires de CSSS, la Vallée-de-l'Or et le Lac-Témiscamingue enregistrent un taux supérieur, soit respectivement 2,0 % et 1,9 % (figure 4.6).



Chez les Autochtones sur réserve, le taux régional se hisse à 19,4 %. Ce calcul est issu d'une moyenne de 264 prises en charge en cours au 31 mars des cinq dernières années. Encore ici, la grande majorité (199) revient à la Vallée-de-l'Or.

Répartition selon le sexe : presque moitié-moitié

Parmi la clientèle prise en charge dans la région au 31 mars 2008, on retrouve un peu moins de filles que de garçons chez les Autochtones (48 %) et les Autochtones hors réserve (46 %), mais un peu plus de filles chez les Autochtones sur réserve (52 %).

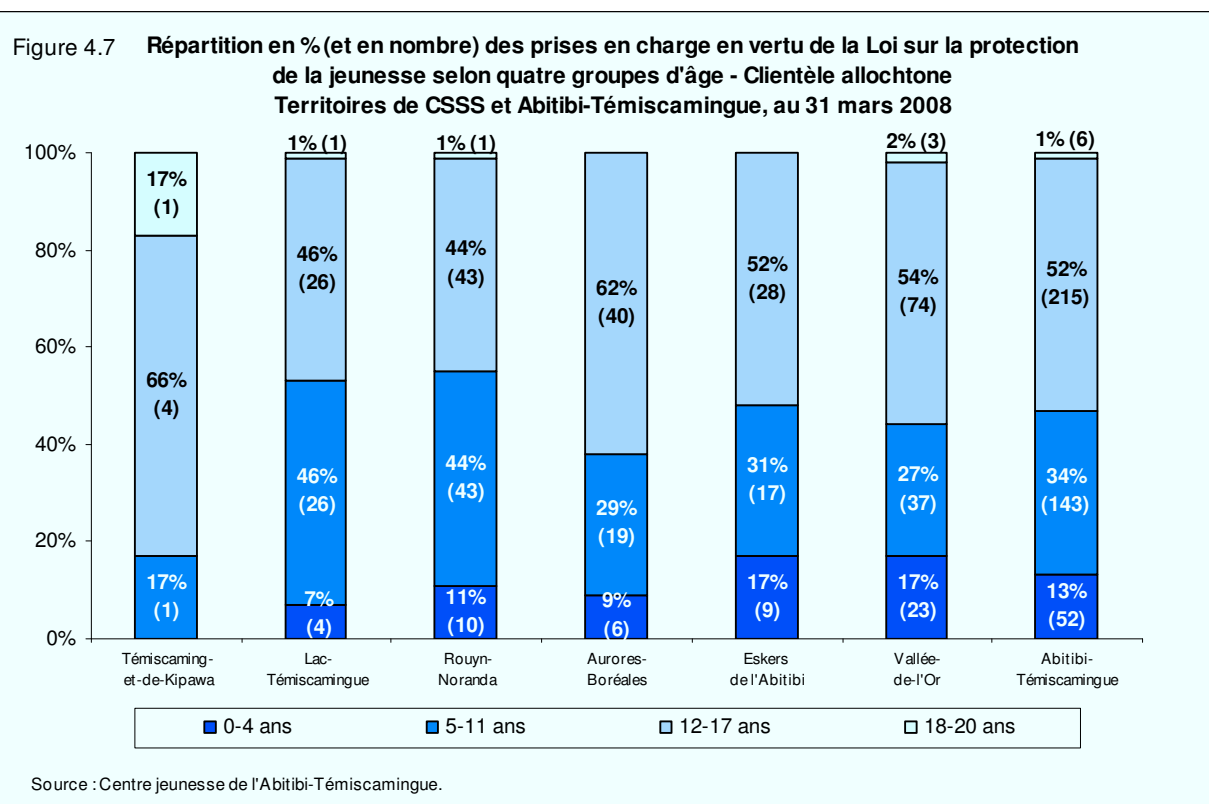
La répartition de la clientèle autochtone dans les territoires de CSSS est à interpréter avec prudence compte tenu des petits nombres en cause. Voici les résultats au 31 mars 2008 :

Territoires de CSSS	Garçons	Filles
Vallée-de-l'Or	69	68
Rouyn-Noranda	53	44
Les Eschers de l'Abitibi	31	23
Aurores-Boréales	39	26
Lac-Témiscamingue	24	33
Témiscaming-et-de-Kipawa	1	5

Répartition selon l'âge : moins d'enfants de 0 à 4 ans

Les prises en charge au 31 mars 2008 pour la clientèle autochtone de la région concernent des jeunes âgés de 12 à 17 ans dans plus de la moitié des cas (52 %). Toutefois, cette tendance n'est pas observée dans tous les territoires de CSSS, les petits nombres ne permettant pas toujours de distinguer des écarts bien nets. Chose certaine, la clientèle âgée de moins de 5 ans est toujours moins nombreuse, la proportion régionale se situant à 13 % (figure 4.7).

À la même date dans l'ensemble de la région, la part des enfants de moins 5 ans est plus grande chez la clientèle autochtone hors réserve (19 %) et surtout chez la clientèle autochtone sur réserve (23 %). La part des jeunes de 12 à 17 ans se trouve réduite à 41 % chez la clientèle autochtone hors réserve et à 35 % chez la clientèle autochtone sur réserve.



Problématiques des nouvelles prises en charge : souvent pour négligence

Les problématiques des clients suivis en protection de la jeunesse concernent plus souvent la négligence, comme c'est le cas pour les signalements retenus en évaluation.

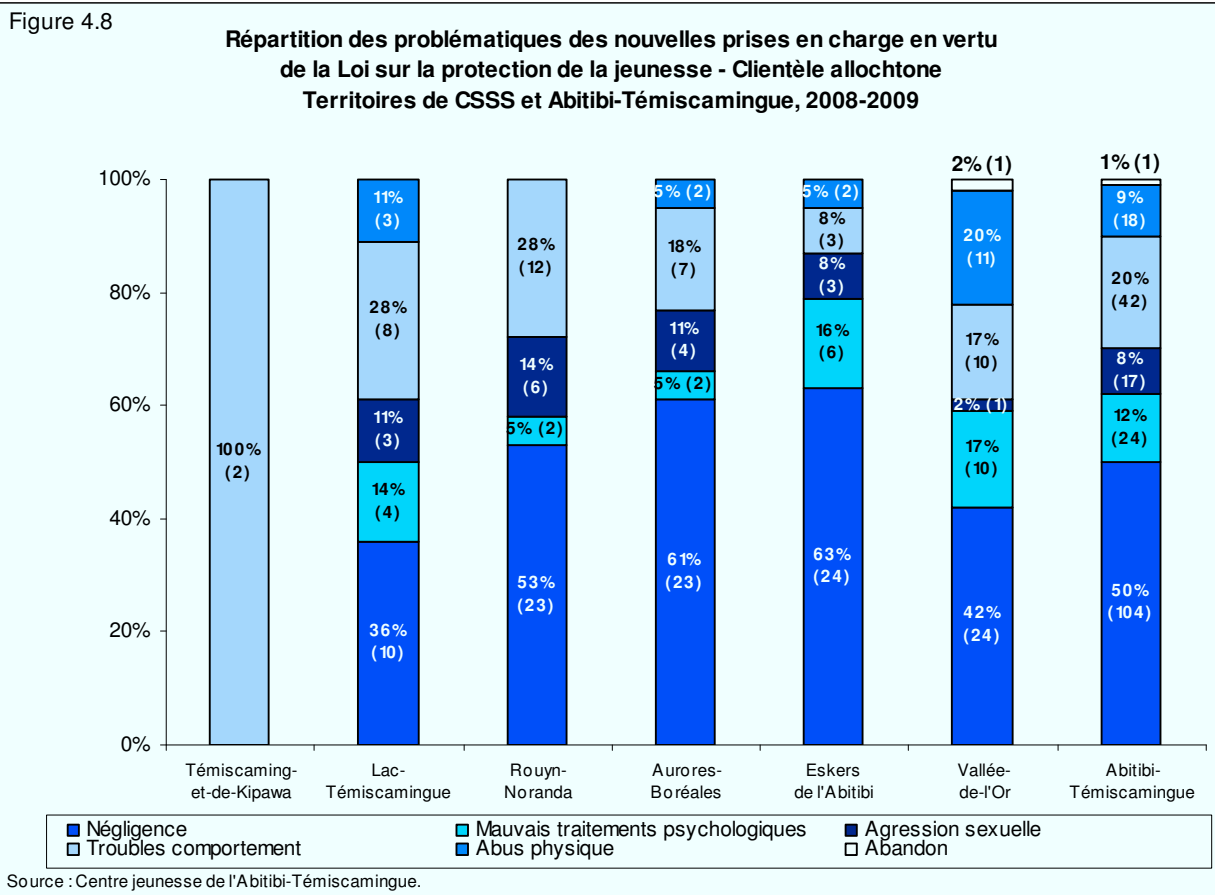
Ainsi, au cours de 2008-2009, les nouvelles prises en charge pour des problèmes de négligence sont de l'ordre de 50 % chez la clientèle allochtone, 81 % chez la clientèle autochtone hors réserve et 89 % chez la clientèle autochtone sur réserve dans l'ensemble de la région.

Viennent ensuite les troubles de comportement avec 20 % des nouvelles prises en charge pour la clientèle allochtone, 13 % pour la clientèle autochtone hors réserve et seulement 4 % pour la clientèle autochtone sur réserve.

Fait à noter, les mauvais traitements psychologiques, regroupés avec la négligence avant juillet 2007, sont identifiés pour 12 % des nouvelles prises en charge chez la clientèle allochtone.

Par ailleurs, la clientèle allochtone compte tout de même 18 nouvelles prises en charge pour abus physique (9 %) et 17 pour agression sexuelle (8 %).

Les proportions pour la clientèle allochtone dans les territoires de CSSS sont à interpréter avec prudence, compte tenu des petits nombres impliqués. Ceci étant dit, la négligence arrive au premier rang dans cinq des six territoires (figure 4.8).



Référence : Tableaux 4.7 à 4.11.3 du Tableau de bord Jeunes.

4.5 Enfants retirés de leur milieu familial

Une bonne part des enfants suivis en vertu de la LPJ

Une bonne partie des enfants qui reçoivent des services d'un centre jeunesse dans le cadre de la LPJ sont retirés de leur milieu familial. Au 31 mars 2009, ces enfants représentent environ 49 % de la clientèle suivie en vertu de la LPJ au CJAT, la part provinciale étant près de 40 %.

Le CJAT recense 476 enfants placés dans un milieu de vie substitut à la même date dont : 62 % (296) en ressource de type familial (RTF), 24 % (114) chez un tiers significatif, 13 % (64) en centre de réadaptation (CR) ou en ressource intermédiaire (RI) et 1 % (2) dans une autre ressource. Toutes proportions gardées, les résultats pour l'ensemble du Québec présentent une part plus importante pour les placements en CR ou en RI, soit 25 %, et une part moins élevée pour les enfants confiés à des tiers significatifs (17 %).

Taux de nouveaux placements

Le taux de nouveaux placements permet de suivre les retraits du milieu familial en lien avec les normes ministérielles. Par nouveaux placements, on entend les usagers placés en cours d'année, en vertu de la LPJ et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) mais non de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), en famille d'accueil, en CR et en RI.

En 2008-2009, on recense 187 nouveaux usagers placés parmi la clientèle allochtone de la région, comparativement à 178 en 2007-2008 et à 202 en 2006-2007.

S'ajoutent les nouveaux placements des usagers autochtones hors réserve : 18 en 2008-2009, 21 en 2007-2008 et 31 en 2006-2007.

Le taux qui résulte de ces données laisse voir une baisse entre 2006-2007 et 2007-2008 de 7,5 à 6,5 pour 1000 enfants de moins de 18 ans et une hausse à 6,9 pour 1000 en 2008-2009.

La cible ministérielle pour l'année 2010 est de 7,0 placements sur 1000. Les résultats de 2008-2009 pour la clientèle provenant de l'Abitibi-Témiscamingue, en excluant les Autochtones sur réserve, atteignent cette cible. Ce n'est toutefois pas le cas avec le mode de calcul du MSSS qui inclut les nouveaux usagers placés en provenance de la région Nord-du-Québec et utilise des projections de population pour les territoires desservis par le CJAT dans cette région. Le taux de nouveaux placements passe alors à : 8,4 en 2006-2007, 7,6 en 2007-2008 et 8,1 en 2008-2009.

À l'intérieur de l'Abitibi-Témiscamingue, la situation varie selon les territoires et les résultats sont influencés par les petits nombres en cause dans les territoires moins peuplés. Voici donc comment se distribuent les nouveaux placements des usagers allochtones et autochtones hors réserve au cours des trois dernières années.

Territoires de CSSS	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Taux/1000	Nbre	Taux/1000	Nbre	Taux/1000	Nbre
Vallée-de-l'Or	10,3	92	8,4	74	7,6	66
Rouyn-Noranda	7,4	64	6,5	55	7,0	58
Lac-Témiscamingue	7,1	19	8,8	23	10,6	27
Aurores-Boréales	7,0	31	5,4	24	7,4	32
Témiscaming-et-de-Kipawa	6,1	5	2,5	2	2,6	2
Les Eskers de l'Abitibi	4,1	22	4,0	21	3,9	20

L'observation du tableau permet de constater que :

- ✚ le territoire Les Eskers de l'Abitibi maintient un taux bien en deçà du taux régional et de la cible du MSSS au cours des trois ans;
- ✚ le territoire de Rouyn-Noranda atteint la cible du MSSS en 2008-2009;
- ✚ le territoire de la Vallée-de-l'Or a connu une baisse constante de son taux toutefois encore au-dessus de la cible du MSSS en 2008-2009;
- ✚ le territoire des Aurores-Boréales a de moins bons résultats en 2008-2009 comparativement à l'année précédente;
- ✚ le territoire du Lac-Témiscamingue voit son taux augmenter au cours des trois ans.

Pour les Autochtones sur réserve, le taux des nouveaux usagers placés est beaucoup plus élevé. Voici les résultats dans l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue :

- ✚ 79,6 sur 1000 en 2008-2009 avec 111 placements;
- ✚ 81,6 sur 1000 en 2007-2008 avec 111 placements;
- ✚ 70,6 sur 1000 en 2006-2007 avec 96 placements.

À l'intérieur de la région, les communautés autochtones de la Vallée-de-l'Or présentent le taux le plus grand : 104,5 sur 1000 en 2008-2009 (84 usagers).

Référence : Tableau 4.12 du Tableau de bord Jeunes, Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse 2009 et Rapport AS-480 Général 2008-2009 du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

5. SERVICES EN VERTU DE LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

Cette section présente la clientèle du CJAT dans le cadre de la LSJPA en distinguant la clientèle autochtone sur réserve et hors réserve des autres clients considérés comme allochtones.

5.1 Évaluations réalisées selon leur orientation

Nombre d'évaluations réalisées

Au total dans la région en 2008-2009, le centre jeunesse a réalisé 178 évaluations en vertu de la LSJPA pour la clientèle allochtone, 5 pour la clientèle autochtone hors réserve et 13 pour la clientèle autochtone sur réserve.

Chez la clientèle allochtone, le plus grand nombre (67) provient du territoire de CSSS de la Vallée-de-l'Or, suivi de celui de Rouyn-Noranda (57) et des Eskers de l'Abitibi (25). Viennent ensuite en ordre décroissant le territoire des Aurores-Boréales (18) et celui du Lac-Témiscamingue (10). Enfin, le territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa n'enregistre qu'une évaluation.

Chez la clientèle autochtone, la plupart des évaluations sont faites dans la Vallée-de-l'Or : 10 des 13 évaluations pour la clientèle sur réserve et 4 des 5 évaluations pour la clientèle hors réserve.

L'année précédente, la photo différait quelque peu surtout pour la clientèle allochtone. Ceci avec un nombre plus élevé d'évaluations sur le plan régional (203 versus 178) et dans deux territoires : Rouyn-Noranda (100 versus 57) et Aurores-Boréales (32 versus 18).

Orientation des évaluations : surtout vers des sanctions extrajudiciaires

Les évaluations sont orientées majoritairement vers des sanctions extrajudiciaires pour la clientèle allochtone de la région : 70 % en 2008-2009. Dans 25 % des cas, elles sont référées au substitut du procureur général. La décision stipule un arrêt d'intervention pour les 5 % qui restent.

À l'intérieur de la région, les sanctions extrajudiciaires prédominent comme orientation des évaluations dans les six territoires de CSSS en 2008-2009 :

Témiscaming-et-de-Kipawa	1 sur 1 évaluation
Les Eskers de l'Abitibi	21 sur 25 évaluations
Aurores-Boréales	14 sur 18 évaluations
Vallée-de-l'Or	48 sur 67 évaluations
Rouyn-Noranda	35 sur 57 évaluations
Lac-Témiscamingue	6 sur 10 évaluations

Pour la clientèle autochtone de la région, les quelques évaluations sont orientées davantage vers le système judiciaire (8 sur réserve et 4 hors réserve) que vers des sanctions extrajudiciaires (5 sur réserve et 1 hors réserve).

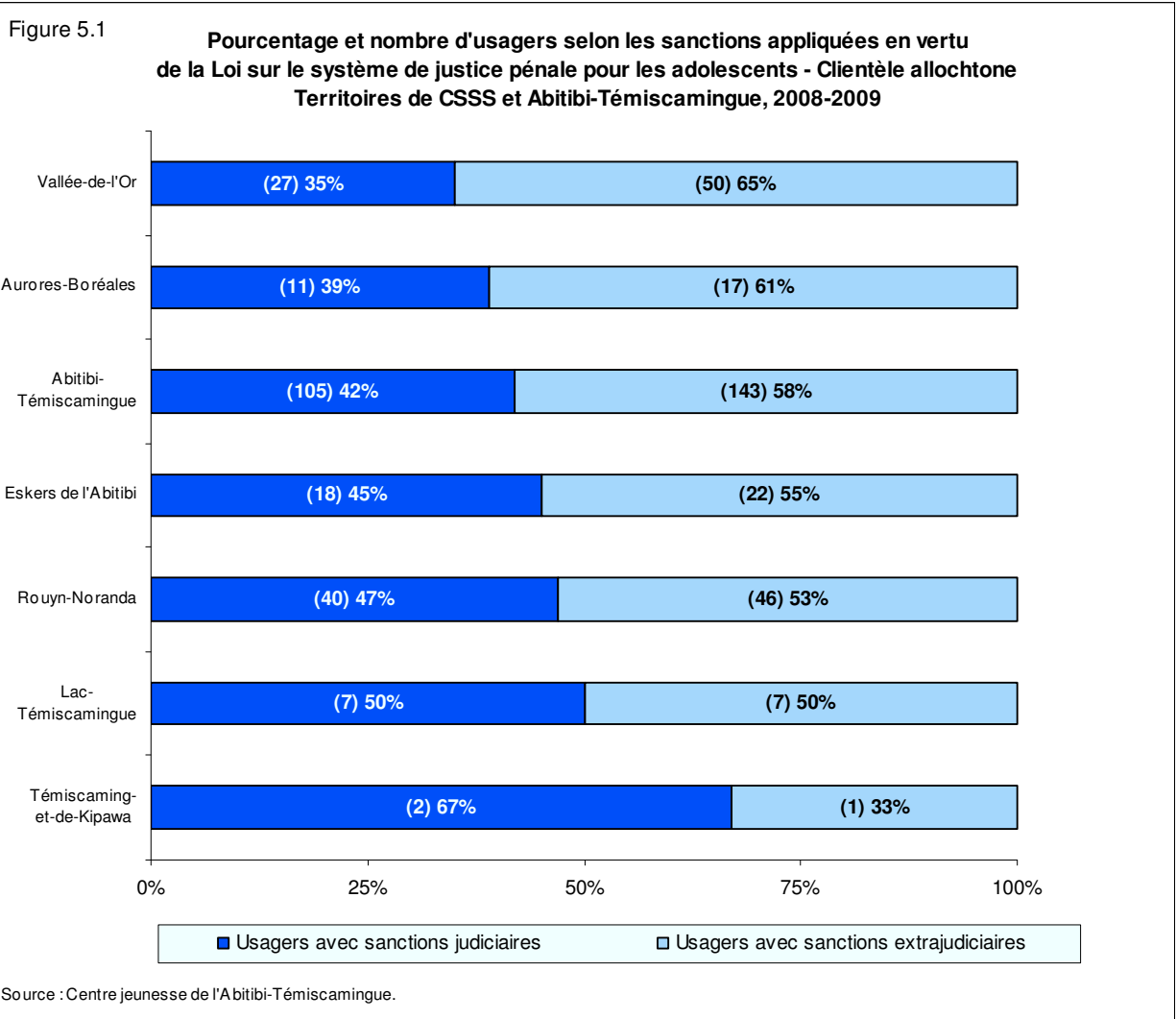
Référence : Tableaux 5.1.1 et 5.1.2 du Tableau de bord Jeunes.

5.2 Sanctions appliquées et clientèle concernée

Plus d'usagers avec des sanctions extrajudiciaires

Au cours de 2008-2009, le centre jeunesse a appliqué 436 sanctions en vertu de la LSJPA à 248 jeunes allochtones de la région. Plus de la moitié (58 %) de ces jeunes ont des sanctions extrajudiciaires.

À l'intérieur de la région, la proportion de la clientèle allochtone ayant des sanctions extrajudiciaires atteint un maximum de 65 % dans le territoire de CSSS de la Vallée-de-l'Or et un minimum de 50 % dans le territoire du Lac-Témiscamingue, si on fait exception de celui de Témiscaming-et-de-Kipawa où on retrouve seulement 3 usagers (figure 5.1).



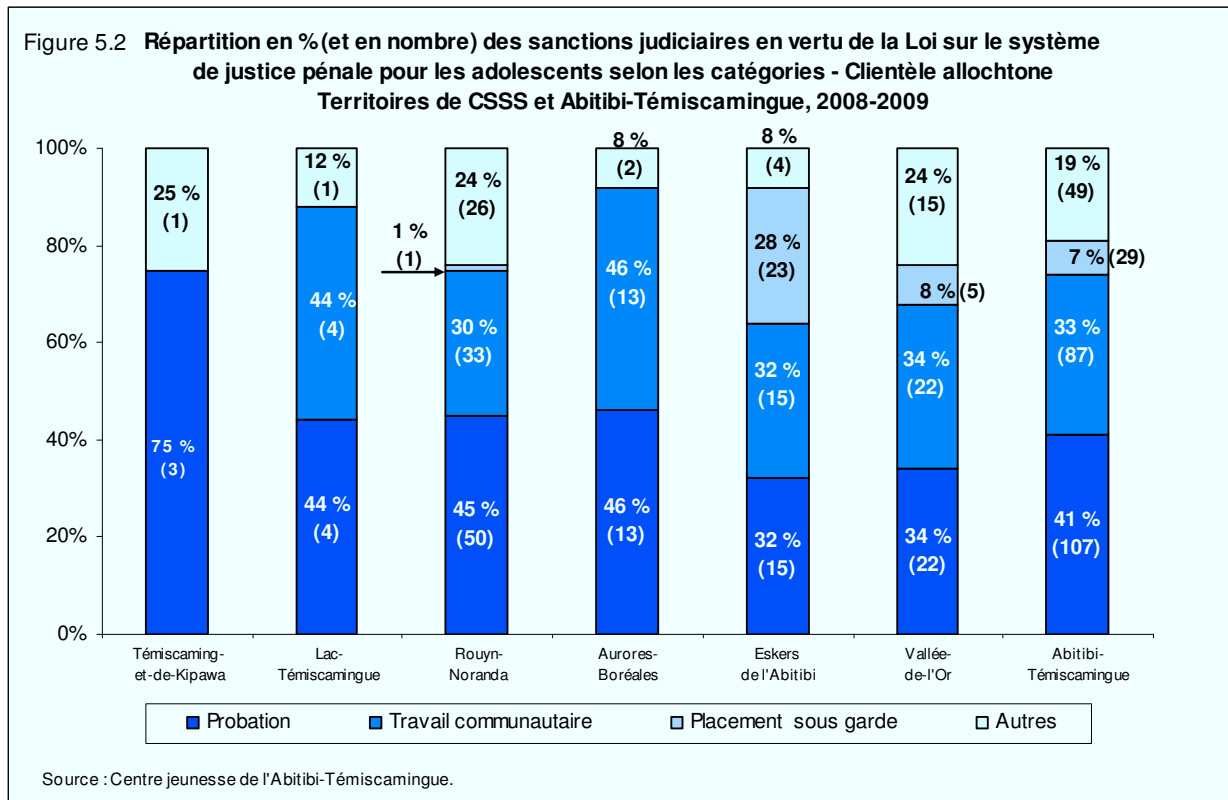
Au contraire, la majorité des clients autochtones ont des sanctions judiciaires : 28 des 32 utilisateurs sur réserve et 9 des 11 utilisateurs hors réserve de la région.

Cependant, bien qu'on dénombre plus d'utilisateurs autochtones avec des sanctions extrajudiciaires, la majorité des sanctions sont judiciaires : 60 % des sanctions pour 42 % des utilisateurs autochtones de la région. C'est donc dire que la moyenne régionale des sanctions par utilisateur est plus élevée pour les sanctions judiciaires qu'extrajudiciaires : 2,5 versus 1,2. Cette situation prévaut dans tous les territoires de CSSS.

On observe également cette tendance pour la clientèle autochtone : 2,2 sanctions judiciaires par utilisateur sur réserve et 2,4 par utilisateur hors réserve comparativement à 1,3 sanction extrajudiciaire par utilisateur sur réserve et 1,5 par utilisateur hors réserve.

Catégories des sanctions judiciaires appliquées

Parmi les sanctions judiciaires pour la clientèle allochtone de la région en 2008-2009, on retrouve surtout les probation (41 %) et les travaux communautaires (33 %), donc 74 % au total.



Comme le rapporte la figure 5.2, c'est aussi le cas dans cinq territoires de CSSS avec des proportions variant de 92 % pour le territoire du CSSS des Aurores-Boréales à 64 % pour celui des Eskers de l'Abitibi. Dans le territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa, la probation est appliquée pour 3 des 4 sanctions judiciaires.

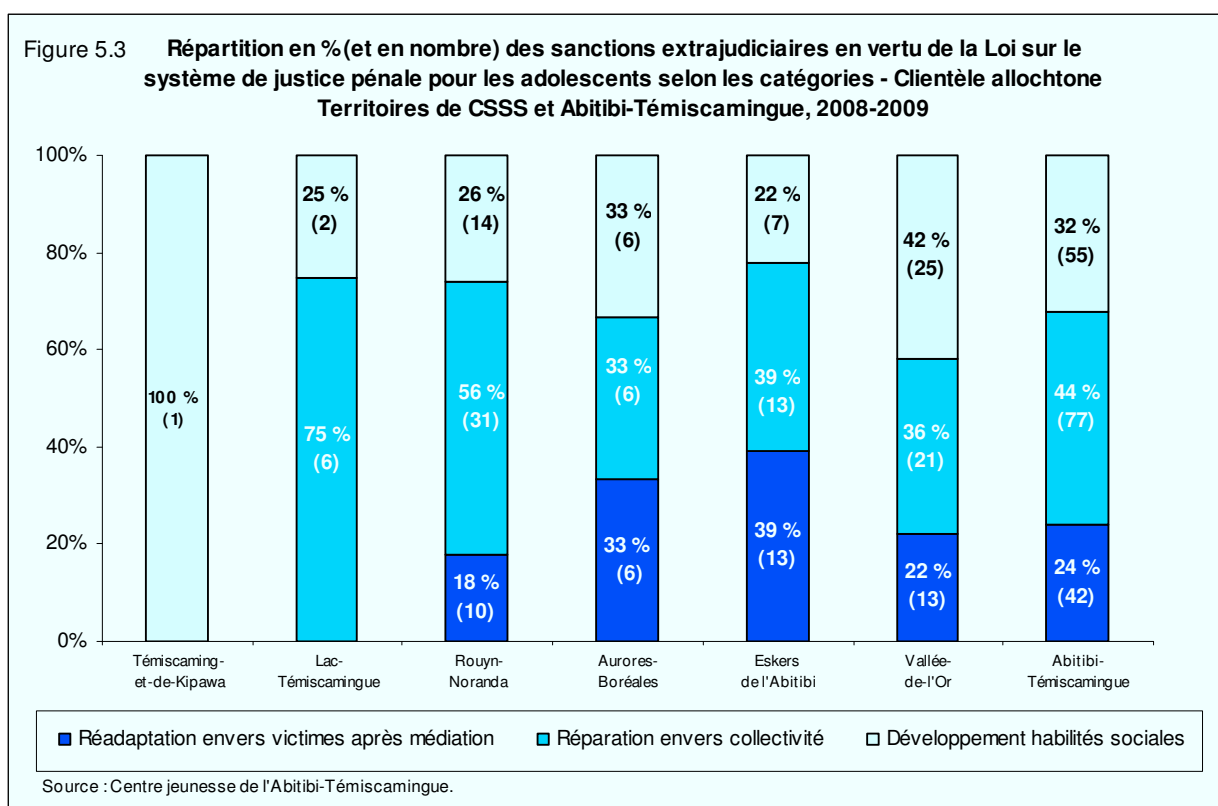
Soulignons que les placements sous garde comptent pour 7 % des sanctions judiciaires de la clientèle allochtone au niveau régional. Ils sont utilisés dans trois territoires, leur part variant de 28 % dans celui des Eskers de l'Abitibi à 8 % dans celui de la Vallée-de-l'Or et à seulement 1 % dans celui de Rouyn-Noranda. En outre, la garde s'effectue plus souvent en milieu fermé dans le territoire des Eskers de l'Abitibi (9 sur 13) et dans la Vallée-de-l'Or (5 sur 5).

Les probationes et les travaux communautaires sont aussi les sanctions judiciaires les plus appliquées pour la clientèle autochtone sur réserve de la région avec un nombre respectif de 25 et de 21 sur un total de 61 mesures. Il est à noter que le placement sous garde est utilisé pour 8 mesures, dont 5 en milieu fermé et 3 en milieu ouvert.

La majorité des 22 sanctions de la clientèle autochtone hors réserve concerne les travaux communautaires (12) et les probationes (7).

Catégories des sanctions extrajudiciaires appliquées

Sur un total de 174 sanctions extrajudiciaires pour la clientèle allochtone de la région en 2008-2009, on dénombre plus de mesures de réparation envers la collectivité (44 %) que de mesures de développement social (32 %) et de mesures de réadaptation envers les victimes à la suite d'une médiation (24 %).



La figure 5.3 permet de constater que la part dévolue aux trois catégories de mesures varie d'un territoire de CSSS à l'autre, d'autant plus lorsque les nombres sont très petits. En fait, les mesures de réparation envers la collectivité se démarquent dans les territoires du Lac-Témiscamingue (75 %) et de Rouyn-Noranda (56 %) tandis que la Vallée-de-l'Or présente une proportion un peu plus grande de mesures de développement social (42 %).

Très peu de sanctions extrajudiciaires sont appliquées pour des usagers autochtones :

- sur réserve : 5 dont 3 mesures de développement des habilités sociales et 2 mesures de réparation envers la collectivité;
- hors réserve : 3 dont 2 mesures de réadaptation envers les victimes après une médiation et 1 mesure de réparation envers la collectivité.

Référence : Tableaux 5.2.1 à 5.4.2 du Tableau de bord Jeunes.

6. SERVICES DE SANTÉ MENTALE

6.1 Clientèle des services externes âgée de moins de 18 ans

La clientèle de santé mentale se définit ici comme les usagers âgés de moins de 18 ans et ayant un diagnostic de trouble mental. Le plan d'action ministériel estime que la clientèle à desservir pour l'évaluation et le traitement des troubles mentaux devrait atteindre au minimum 2 % de la population en première ligne et 1 % en deuxième ligne.

Dans la région, il est difficile de distinguer ces niveaux de services, compte tenu que les services spécialisés en santé mentale sont plus souvent restés concentrés dans la mission centre hospitalier des CSSS et n'ont pu se déployer vers la mission CLSC. Les notions de première et de deuxième ligne retenues actuellement font référence à la participation ou non d'un médecin spécialisé en santé mentale (pédopsychiatre, psychiatre ou omnipraticien avec pratique exclusive en santé mentale) au traitement des usagers diagnostiqués. Soulignons que les intervenants non médicaux sont dédiés à cette clientèle.

Les six CSSS de la région utilisent le système d'information I-CLSC pour la saisie des données de leurs services externes de santé mentale et ce, de façon systématique depuis 2007-2008. Depuis, il est donc possible de comparer la clientèle desservie à la clientèle potentielle en référence aux cibles des ententes de gestion conclues avec l'Agence et le MSSS.

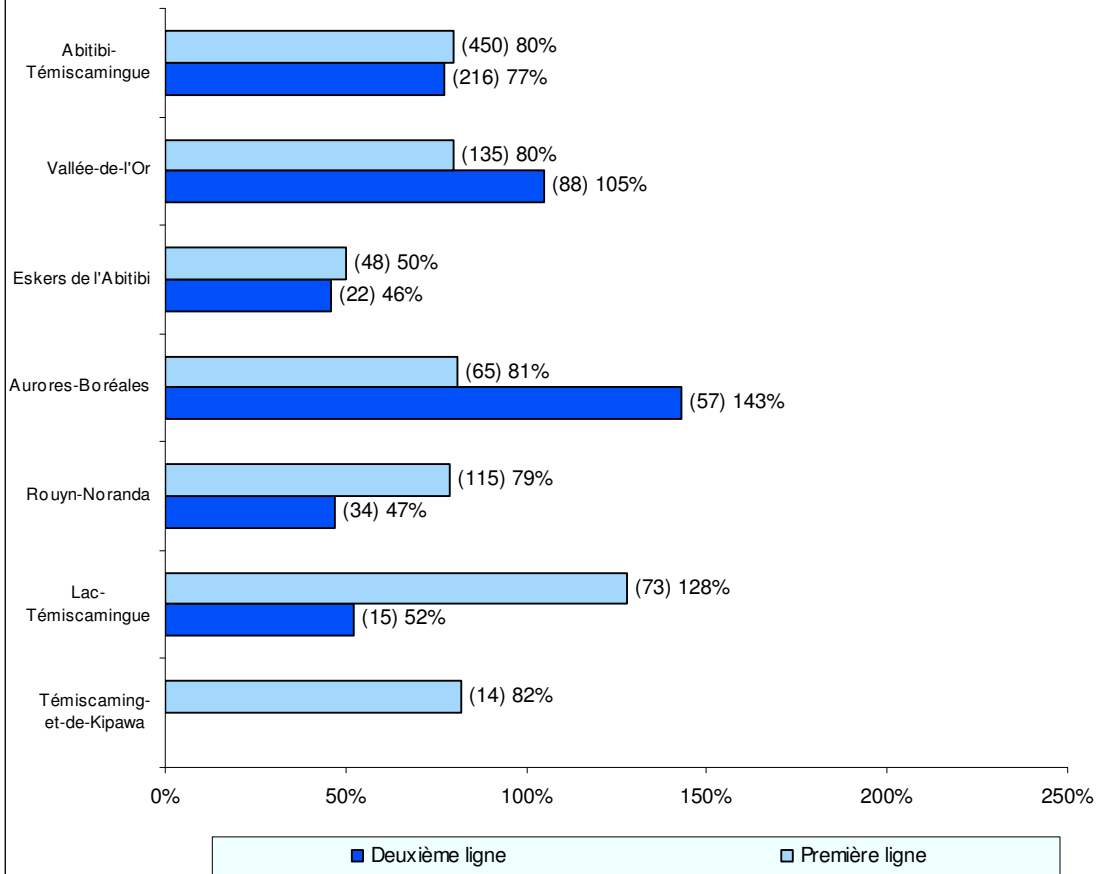
Clientèle rejointe pour des services de première ligne

Dans l'ensemble de la région, on évalue à 450 le nombre d'enfants et de jeunes desservis sans la participation d'un médecin spécialisé en santé mentale au cours de l'année 2008-2009. Ces usagers représentent 80 % de la clientèle à rejoindre selon le plan d'action ministériel.

L'accès est semblable dans quatre territoires de CSSS comme l'indique la figure 6.1 : Témiscaming-et-de-Kipawa (82 %), Aurores-Boréales (81 %), Vallée-de-l'Or (80 %) et Rouyn-Noranda (79 %). Aux extrêmes, le CSSS du Lac-Témiscamingue se distingue en dépassant de 28 % la clientèle ciblée tandis que le CSSS Les Eskers de l'Abitibi n'en atteint que 50 %.

Figure 6.1

**Pourcentage d'accès aux services externes en santé mentale
de première et de deuxième ligne - Clientèle de moins de 18 ans
Territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2008-2009**



Source : Estimation de l'offre de service de santé mentale pour 2008-2009, GESTRED.

Clientèle rejointe pour des services de deuxième ligne

La clientèle de moins de 18 ans bénéficiant d'un suivi conjoint de la part d'un médecin et d'un autre intervenant spécialisés en santé mentale est évaluée à 216 usagers dans l'ensemble de la région, soit 77 % de la clientèle potentielle pour 2008-2009.

En fait, en combinant la clientèle de première et de deuxième ligne, le taux régional d'accès est de 79 %. Cependant, la situation diffère beaucoup d'un territoire à l'autre comme le montre la figure 6.1.

En effet, deux CSSS dépassent la cible de deuxième ligne alors que les autres sont très loin de l'atteindre faute d'accès à des médecins spécialistes, le CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa en étant complètement dépourvu.

Ainsi, la clientèle rejointe en deuxième ligne atteint 105 % au CSSS de la Vallée-de-l'Or et 143 % au CSSS des Aurores-Boréales. Quand on englobe toute la clientèle, le taux diminue à 89 % au CSSS de la Vallée-de-l'Or et à 102 % au CSSS des Aurores-Boréales.

À l'opposé, les trois autres CSSS ont des résultats semblables pour l'accès aux services de deuxième ligne avec un taux de 52 % au CSSS du Lac-Témiscamingue, 47 % au CSSS de Rouyn-Noranda et 46 % au CSSS Les Eskers de l'Abitibi.

Leur situation diffère toutefois quand on agglomère la clientèle de la première et de la deuxième ligne de services. Ainsi, la clientèle potentielle est rejointe au CSSS du Lac-Témiscamingue (102 %) mais ne l'est pas au CSSS de Rouyn-Noranda (69 %) et encore moins au CSSS Les Eskers de l'Abitibi (49 %).

6.2 Hospitalisations de la clientèle de moins de 18 ans pour un diagnostic principal de troubles mentaux

D'entrée de jeu, soulignons que les données analysées dans cette section se rapportent aux hospitalisations terminées au cours d'une année (sorties) et non à des usagers différents, une personne pouvant être hospitalisée plus d'une fois durant l'année. Les hospitalisations ciblées concernent les résidents des territoires de CSSS, quel que soit l'endroit au Québec où ceux-ci ont été hospitalisés pour un diagnostic principal associé à la santé mentale dans la classification internationale des maladies (CIM). Jusqu'à l'année 2005-2006, les données tirées du système d'information Med-Écho font référence à la 9^e révision de la CIM et aux codes suivants pour les troubles mentaux : 295 à 299, 300, 301, 306 à 309, 311 à 314 et 316. Depuis l'année 2006-2007, le système Med-Écho recense les hospitalisations avec la 10^e révision de la CIM et on retient les codes suivants pour les troubles mentaux : F20 à F69, sauf F63.0, et F90 à F99. Étant donné les changements importants entre la 9^e et la 10^e révision de la CIM, on ne peut vraiment comparer les données issues de l'une et de l'autre.

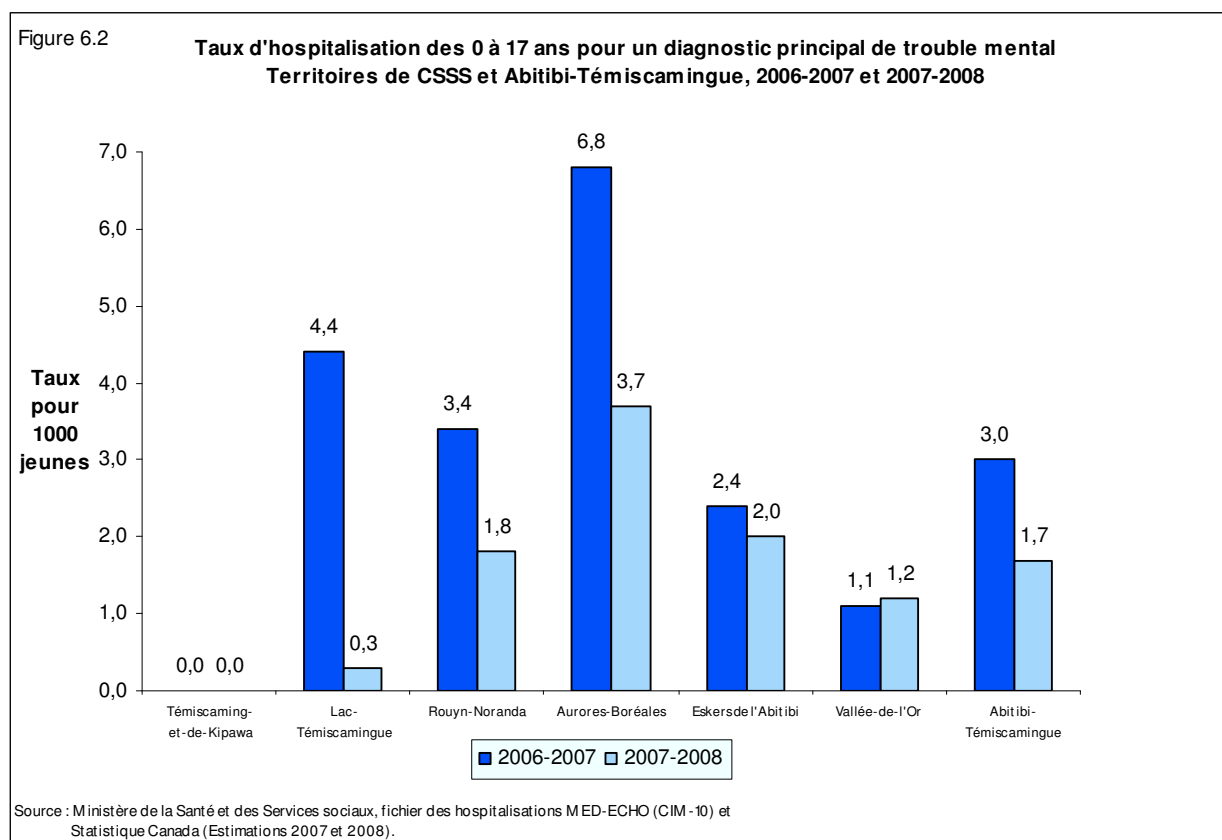
Par ailleurs, les hospitalisations hors Québec ne sont pas incluses dans les données, ce qui peut amener une sous-estimation de la consommation hospitalière des résidents de l'Abitibi-Témiscamingue, particulièrement pour ceux provenant du territoire de CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa et de celui du Lac-Témiscamingue.

Ensemble des hospitalisations ciblées

En 2007-2008, 54 hospitalisations sont recensées pour des enfants et des jeunes âgés de moins de 18 ans qui proviennent de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est beaucoup moins que l'année précédente (96), la moyenne pour les deux ans se situant à 75.

En fait, cette baisse entre 2006-2007 et 2007-2008 s'est produite pour trois territoires de CSSS : Aurores-Boréales (de 30 à 16), Rouyn-Noranda (de 29 à 15), Lac-Témiscamingue (de 13 à 1). Le nombre est resté semblable pour celui des Eskers de l'Abitibi (de 13 à 11) et le même pour celui de la Vallée-de-l'Or (11).

Le taux d'hospitalisation pour la population régionale est de l'ordre de 1,7 pour 1000 en 2007-2008 comparativement à 3,4 l'année antérieure. Le territoire des Aurores-Boréales arrive au premier rang avec un taux de 3,7 en 2007-2008 et de 6,8 en 2006-2007. À l'opposé, on n'enregistre aucune hospitalisation au Québec pour celui de Témiscaming-et-de-Kipawa. Le taux le moins élevé revient au territoire du Lac-Témiscamingue en 2007-2008 (0,3) et à celui de la Vallée-de-l'Or en 2006-2007 (1,1), comme l'illustre la figure 6.2.



Les hospitalisations pour la clientèle provenant de la région sont plus souvent attribuées à des filles que des garçons : 36 versus 18 en 2007-2008. C'est le cas pour les cinq territoires de CSSS concernés avec des écarts plus ou moins marqués :

Territoires de CSSS	Filles	Garçons
Aurores-Boréales	14	2
Rouyn-Noranda	9	6
Les Eskers de l'Abitibi	6	5
Vallée-de-l'Or	6	5
Lac-Témiscamingue	1	0

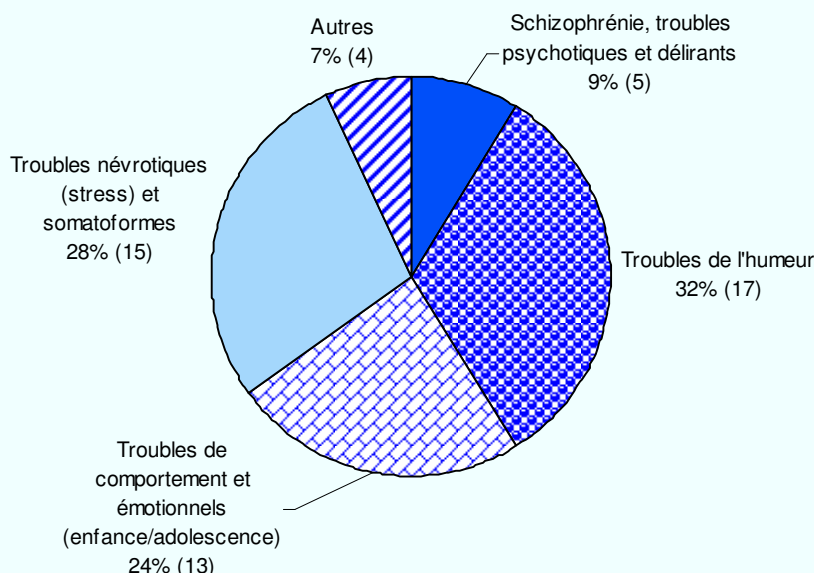
La durée des hospitalisations est en moyenne de 7 jours en 2007-2008 pour la clientèle régionale et aussi pour celle des territoires de CSSS de Rouyn-Noranda et des Eskers de l'Abitibi. Le séjour moyen est plus long pour la clientèle provenant du territoire du Lac-Témiscamingue (15 jours) et dans une moindre mesure, pour celle du territoire des Aurores-Boréales (8 jours). Par contre, il est plus court pour la clientèle de la Vallée-de-l'Or (3 jours).

Principales causes des hospitalisations pour troubles mentaux

La figure 6.3 montre la répartition des 54 hospitalisations répertoriées en 2007-2008 pour la clientèle résidant dans la région.

Figure 6.3

**Répartition des hospitalisations pour troubles mentaux
selon la cause (diagnostic principal) - Clientèle de 0 à 17 ans
Abitibi-Témiscamingue, 2007-2008**



Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, fichier des hospitalisations MED-ECHO (CIM -10).

En fait, trois catégories de diagnostics se partagent la majorité des hospitalisations : les troubles de l'humeur (32 %), les troubles névrotiques et les troubles somatoformes (28 %) ainsi que les troubles du comportement et les troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence (24 %). Parmi les autres causes, on retrouve les troubles psychotiques et délirants (9 %), les syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques (5 %) ainsi que les troubles de la personnalité et du comportement (2 %).

On observe des différences entre les sexes pour certaines grandes causes en 2007-2008. Ainsi, les filles sont majoritaires quant aux hospitalisations pour des troubles de l'humeur (15 sur 17) ainsi que des troubles névrotiques et somatoformes (12 sur 15) tandis que les 5 hospitalisations pour des troubles psychotiques et délirants sont associées à des garçons.

Les petits nombres d'hospitalisations pour chacune des grandes causes ciblées ne permettent pas de dégager des écarts marqués entre les clientèles des territoires de CSSS.

Il est à noter qu'en 2006-2007, la majorité (85 %) des 96 hospitalisations se regroupent aussi dans les trois grandes catégories relevées pour 2007-2008. Les filles ressortent aussi pour les troubles névrotiques et somatoformes (24 sur 32 hospitalisations) mais pas pour les troubles de l'humeur, 14 des 23 hospitalisations revenant aux garçons.

Référence : Tableaux 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3 et 6.4.1 du Tableau de bord Jeunes.

6.3 Hospitalisations de la clientèle de 18 à 24 ans pour un diagnostic principal de troubles mentaux

Les données sur les hospitalisations donnent un aperçu des problèmes de santé mentale vécus par les jeunes adultes de 18 à 24 ans. Les causes retenues sont les mêmes que pour la clientèle de moins de 18 ans.

Ensemble des hospitalisations ciblées

En 2007-2008, on dénombre 99 hospitalisations pour des jeunes de 18 à 24 ans qui résident dans la région, ce qui est similaire à l'année antérieure (100).

Parmi les territoires de CSSS, deux ont vu les hospitalisations augmenter de 2006-2007 à 2007-2008 : surtout celui des Aurores-Boréales (21 à 34) et à peine celui de Témiscaming-et-de-Kipawa (0 à 1). Les autres territoires ont connu une baisse : faible pour celui de Rouyn-Noranda (27 à 26) et celui du Lac-Témiscamingue (5 à 3), plus marquée pour Les Eskers de l'Abitibi (27 à 22) et la Vallée-de-l'Or (20 à 13).

Le territoire des Aurores-Boréales enregistre le taux le plus élevé par rapport à la population de 18 à 24 ans en 2007-2008 : 19,8 hospitalisations pour 1000. Un autre territoire, celui des Eskers de l'Abitibi, dépasse aussi le taux régional de 7,6 avec un taux de 10,1. Les autres territoires présentent un taux inférieur : 6,4 pour celui de Rouyn-Noranda, 3,5 pour celui de Témiscaming-et-de-Kipawa, 3,4 pour la Vallée-de-l'Or et 3,2 pour le Lac-Témiscamingue.

Contrairement aux hospitalisations pour les moins de 18 ans, celles pour les jeunes de 18 à 24 ans sont plus nombreuses chez les hommes que chez les femmes de la région : 9,5 versus 5,6 pour 1000. C'est aussi le cas dans tous les territoires de CSSS. Soulignons qu'on observe la même tendance l'année précédente.

La durée moyenne en 2007-2008 se situe à 36 jours pour la clientèle régionale. Deux territoires de CSSS connaissent un séjour plus long : Vallée-de-l'Or (56 jours), Rouyn-Noranda (52 jours) et Aurores-Boréales (37 jours). Les hospitalisations ont duré en moyenne 14 jours pour le territoire du Lac-Témiscamingue et dix jours pour celui des Eskers de l'Abitibi. La seule hospitalisation pour le territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa n'a duré qu'un jour.

Principales causes des hospitalisations pour troubles mentaux

En 2007-2008, la majorité (91 %) des 99 hospitalisations pour des résidents de la région âgés de 18 à 24 ans sont associées à trois catégories de diagnostics : schizophrénie, troubles psychotiques et délirants (38 %), troubles névrotiques et somatoformes (28 %), troubles de l'humeur (25 %).

Le plus grand nombre d'hospitalisations déjà relevé pour les hommes de ce groupe d'âge est, en fait, concentré dans la catégorie de la schizophrénie, des troubles psychotiques et délirants : 35 des 38 hospitalisations de cette catégorie pour la clientèle provenant de la région.

En 2006-2007, la majorité (82 %) des 100 hospitalisations se regroupent aussi dans les trois catégories ciblées en 2007-2008. Les hommes ressortent encore pour les troubles psychotiques et délirants (25 sur 31 hospitalisations), mais en plus dans la catégorie des troubles de l'humeur (24 des 35 hospitalisations).

Les résultats des territoires de CSSS ne sont pas analysés étant donné les petits nombres en jeu.

Référence : Tableaux 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3 et 6.4.2 du Tableau de bord Jeunes.

7. SERVICES EN DÉPENDANCES

7.1 Services externes spécialisés en dépendances

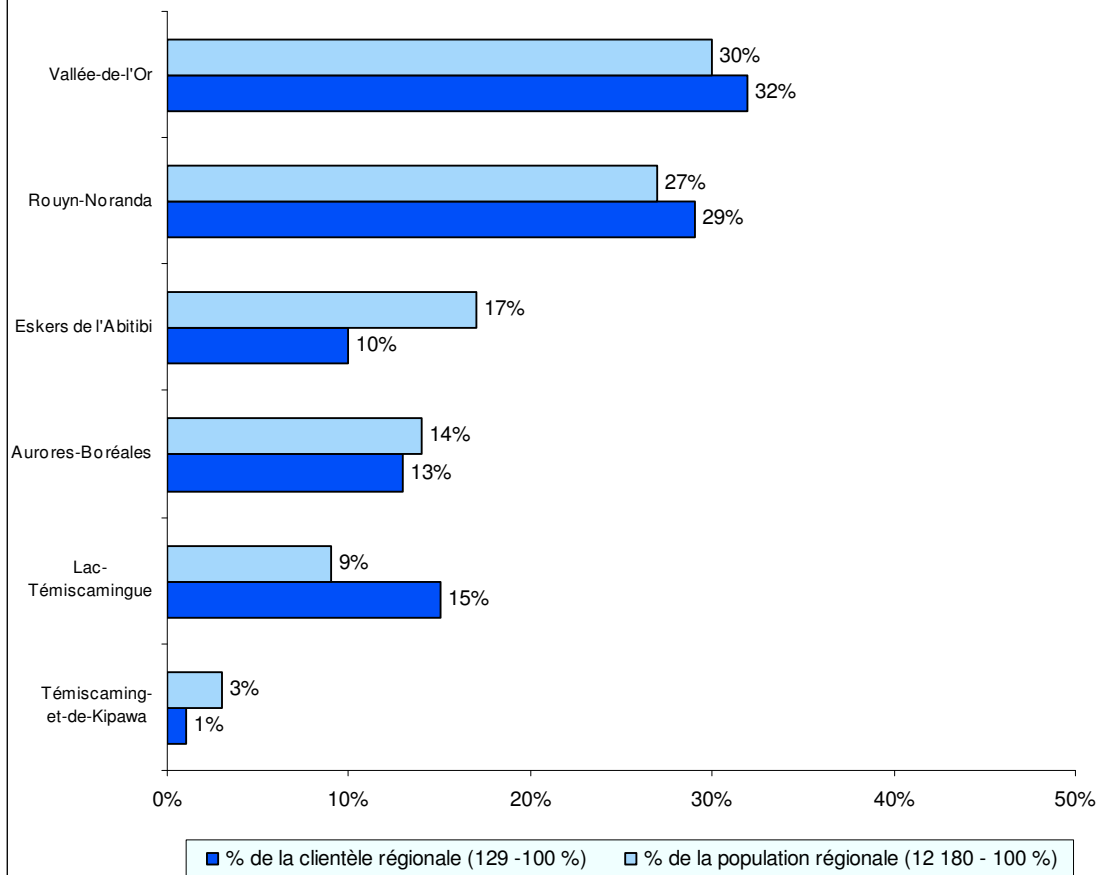
Cette section traite de la clientèle desservie par les services spécialisés en dépendances, c'est-à-dire l'alcoolisme et les autres toxicomanies ainsi que le jeu pathologique.

Clientèle de moins de 18 ans : plus souvent des garçons

Au cours de 2008-2009, 130 usagers de moins de 18 ans ont bénéficié des services externes du Centre Normand, sans compter 4 personnes faisant partie de l'entourage d'une personne ayant un problème de dépendances. Un seul usager (un garçon allochtone) ne réside pas en Abitibi-Témiscamingue, sa région de provenance étant le Nord-du-Québec.

Figure 7.1

**Pourcentage des clients de moins de 18 ans ayant reçu des services spécialisés en dépendances et pourcentage de la population de 12 à 17 ans
Territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2008-2009**



Source : Centre Normand et Statistique Canada (Estimations 2008).

Comme l'indique la figure 7.1, la part de la clientèle régionale est un peu supérieure à celle de la population de 12 à 17 ans dans trois territoires de CSSS : Vallée-de-l'Or, Rouyn-Noranda et Lac-Témiscamingue. C'est le contraire pour les trois autres territoires, surtout pour celui des Eskers de l'Abitibi.

En rapportant la clientèle provenant de la région (129) sur le nombre d'élèves du secondaire estimés avec l'indice DEP-ADO comme nécessitant une intervention spécialisée pour leur consommation d'alcool et de drogues (611 - section 2.4), on obtient un taux de pénétration de 21 %. Ce taux est le même pour les filles et les garçons.

L'accès à la clientèle potentielle telle qu'estimée avec l'indice DEP-ADO diffère quelque peu d'un territoire de CSSS à l'autre, le taux le moins élevé revenant au territoire de CSSS Les Eskers de l'Abitibi :

Territoires de CSSS	Clientèle potentielle	Clientèle 2008-2009	Taux de pénétration
Lac-Témiscamingue et Témiscaming-et-de-Kipawa	61	20	33 %
Vallée-de-l'Or	184	42	23 %
Rouyn-Noranda	165	37	22 %
Aurores-Boréales	92	17	19 %
Les Eskers de l'Abitibi	109	13	12 %

Il est à noter que la clientèle du Centre Normand en 2008-2009 inclut ici les Autochtones et que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue regroupe deux territoires de CSSS.

La clientèle allochtone est plus souvent masculine que féminine : 60 % au niveau régional en 2008-2009, soit 67 sur 112. C'est surtout le cas dans les territoires de CSSS de Rouyn-Noranda, Vallée-de-l'Or et Lac-Témiscamingue :

Territoires de CSSS	Garçons	Filles	Sexes réunis
Rouyn-Noranda	20	13	33
Vallée-de-l'Or	19	10	29
Lac-Témiscamingue	11	8	19
Aurores-Boréales	9	8	17
Les Eskers de l'Abitibi	7	6	13
Témiscaming-et-de-Kipawa	1	0	1

On retrouve, au contraire, plus de filles parmi les quelques clients autochtones : 8 sur 14 Autochtones hors réserve et 2 sur 3 Autochtones sur réserve.

Clientèle de 18 à 24 ans : plus souvent des hommes

Au cours de 2008-2009, le Centre Normand a desservi 92 clients âgés de 18 à 24 ans, sans compter trois usagers faisant partie de l'entourage d'une personne ayant des problèmes de dépendances. Deux usagers allochtones résident dans une autre région : un au Nord-du-Québec et un en Montérégie.

Parmi les 90 clients de la région inscrits aux services externes, quatre sont considérés comme des Autochtones hors réserve et trois comme des Autochtones sur réserve.

La clientèle de 18 à 24 ans se distribue à peu près comme la population du même âge dans les territoires de CSSS, mais celui de Rouyn-Noranda est le seul à présenter une part de la clientèle inférieure à celle de la population :

Territoires de CSSS	% clientèle (90)	% population (12 953)
Vallée-de-l'Or	33 % (30)	29 %
Rouyn-Noranda	24 % (22)	32 %
Les Eskers de l'Abitibi	19 % (17)	17 %
Aurores-Boréales	13 % (12)	13 %
Lac-Témiscamingue	8 % (7)	7 %
Témiscaming-et-de-Kipawa	2 % (2)	2 %

Les usagers allochtones de 18 à 24 ans sont plus souvent des hommes, 60 % sur le plan régional en 2008-2009. On observe cette tendance dans trois territoires de CSSS, comme on peut le constater avec ces données :

Territoires de CSSS	Hommes	Femmes	Sexes réunis
Rouyn-Noranda	14	8	22
Aurores-Boréales	11	1	12
Les Eskers de l'Abitibi	9	5	14
Lac-Témiscamingue	3	3	6
Vallée-de-l'Or	13	15	28
Témiscaming-et-de-Kipawa	0	1	1

Les quelques clients autochtones sont plus souvent de sexe féminin : 3 des 4 usagers hors réserve et 2 des 3 usagers sur réserve.

Référence : Tableaux 7.1 et 7.2.

7.2 Hospitalisations pour un diagnostic principal concernant la consommation de substances psycho-actives

Rappelons, comme au début de la section 6.2, qu'il s'agit de données sur les hospitalisations pour les résidents des territoires de CSSS de la région peu importe leur lieu d'hospitalisation au Québec. Pour l'année 2005-2006, les diagnostics principaux associés à une toxicomanie se réfèrent aux codes suivants de la classification internationale des maladies (9^e révision) : 291, 292, 303, 304 et 305. Pour les années 2006-2007 et 2007-2008, les données tirées de la 10^e révision de cette classification concernent la grande catégorie des troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives (codes F10 à F19). Rappelons qu'on ne peut vraiment comparer les données issues de l'une et de l'autre source, étant donné l'importance des changements apportés aux regroupements de diagnostics.

Il est à noter que les hospitalisations hors Québec ne sont pas considérées, ce qui peut induire une sous-estimation plus particulièrement pour les territoires de Témiscaming-et-de-Kipawa et du Lac-Témiscamingue.

Clientèle de 12 à 17 ans : peu hospitalisée

Au cours de l'année 2007-2008, on dénombre 6 hospitalisations avec un diagnostic principal associé à une toxicomanie pour des résidents de l'Abitibi-Témiscamingue âgés de 12 à 17 ans. L'année précédente, il y avait eu 5 hospitalisations du même ordre. Le taux qui en résulte par rapport à la population est de 0,5 hospitalisation pour 1000 en 2007-2008 et de 0,4 en 2006-2007.

En 2007-2008, on retrouve autant d'hospitalisations pour les garçons (3) que pour les filles (3). Cependant, l'année précédente, 4 des 5 hospitalisations recensées concernent des garçons.

La durée de ces hospitalisations est très courte : 1,2 jour en moyenne en 2007-2008 et 1,4 l'année précédente (données non publiées).

Les hospitalisations se répartissent ainsi selon les territoires de CSSS :

Territoires de CSSS	2007-2008	2006-2007
	Nombre	Nombre
Aurores-Boréales	2	2
Rouyn-Noranda	2	2
Les Eskers de l'Abitibi	1	0
Vallée-de-l'Or	1	0
Lac-Témiscamingue	0	1
Témiscaming-et-de-Kipawa	0	0

Sur le plan régional, la cause principale des hospitalisations se réfère aux troubles mentaux et du comportement liés à :

- ✚ l'utilisation de l'alcool et à une intoxication aiguë (5 cas en 2007-2008 et 3 en 2006-2007);
- ✚ l'utilisation nocive pour la santé de dérivés du cannabis (1 cas en 2007-2008);
- ✚ l'utilisation d'autres stimulants (2 cas dont une intoxication aiguë et une utilisation nocive pour la santé en 2006-2007).

Clientèle de 18 à 24 ans : hospitalisée pour des troubles plus sévères

Les hospitalisations avec un diagnostic principal associé à une toxicomanie sont plus nombreuses pour les jeunes de 18 à 24 ans : 18 en 2007-2008 et 15 en 2006-2007 pour la région, soit un taux populationnel respectif de 1,4 et 1,2 pour 1000.

Les jeunes hommes sont majoritaires avec 12 des 18 hospitalisations en 2007-2008 et 11 des 15 hospitalisations en 2006-2007.

Quant au séjour moyen, il se situe à 4,8 jours en 2007-2008 et à 2,9 jours en 2006-2007 quand on exclut une hospitalisation ayant duré 626 jours (données non publiées).

Voici comment se distribuent ces hospitalisations selon les territoires de CSSS :

Territoires de CSSS	2007-2008	2006-2007
	Nombre	Nombre
Aurores-Boréales	7	4
Les Eskers de l'Abitibi	7	3
Rouyn-Noranda	3	7
Lac-Témiscamingue	1	0
Vallée-de-l'Or	0	1
Témiscaming-et-de-Kipawa	0	0

Le diagnostic principal invoqué pour la clientèle provenant de la région réfère à des troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation :

- + de l'alcool (8 cas en 2007-2008 et 6 en 2006-2007);
- + d'autres stimulants (4 cas en 2007-2008 et 4 en 2006-2007);
- + de dérivés du cannabis (3 cas en 2007-2008 et 2 en 2006-2007);
- + de la cocaïne (2 cas en 2007-2008 et 2 en 2006-2007);
- + de sédatifs ou d'hypnotiques (1 cas en 2007-2008);
- + d'hallucinogènes (1 cas en 2006-2007).

Indépendamment de la substance, les troubles concernent les diagnostics suivants :

- + un trouble psychotique (4 cas en 2007-2008 et 5 en 2006-2007);
- + un syndrome de dépendance (5 cas en 2007-2008 et 2 en 2006-2007);
- + un syndrome de sevrage (3 cas en 2007-2008 et 2 en 2006-2007);
- + une utilisation nocive pour la santé (1 cas en 2007-2008 et 1 en 2006-2007);
- + une intoxication aiguë (5 cas en 2007-2008 et 4 en 2006-2007).

Le peu d'hospitalisations relevées ne permet pas une analyse selon les diagnostics pour les territoires de CSSS. Rappelons que les données sont reproduites par territoire de CSSS dans les tableaux en référence.

Référence : Tableaux 7.3.1, 7.3.2, 7.3.3 et 7.4.1, 7.4.2, 7.4.3 du Tableau de bord Jeunes.

8. RESSOURCES HUMAINES

La consommation des services dépend en bonne partie des ressources humaines disponibles. Cette section les aborde en termes de postes équivalents à temps complet (ETC).

8.1 Ressources humaines en CLSC auprès des jeunes en difficulté et de leurs proches

Les ressources humaines de la mission CLSC dont les coûts font partie du contour financier du programme Jeunes en difficulté comprennent les intervenants psychosociaux (travailleurs sociaux, agents de relations humaines, psycho-éducateurs, ergothérapeute, etc.) et les éducateurs.

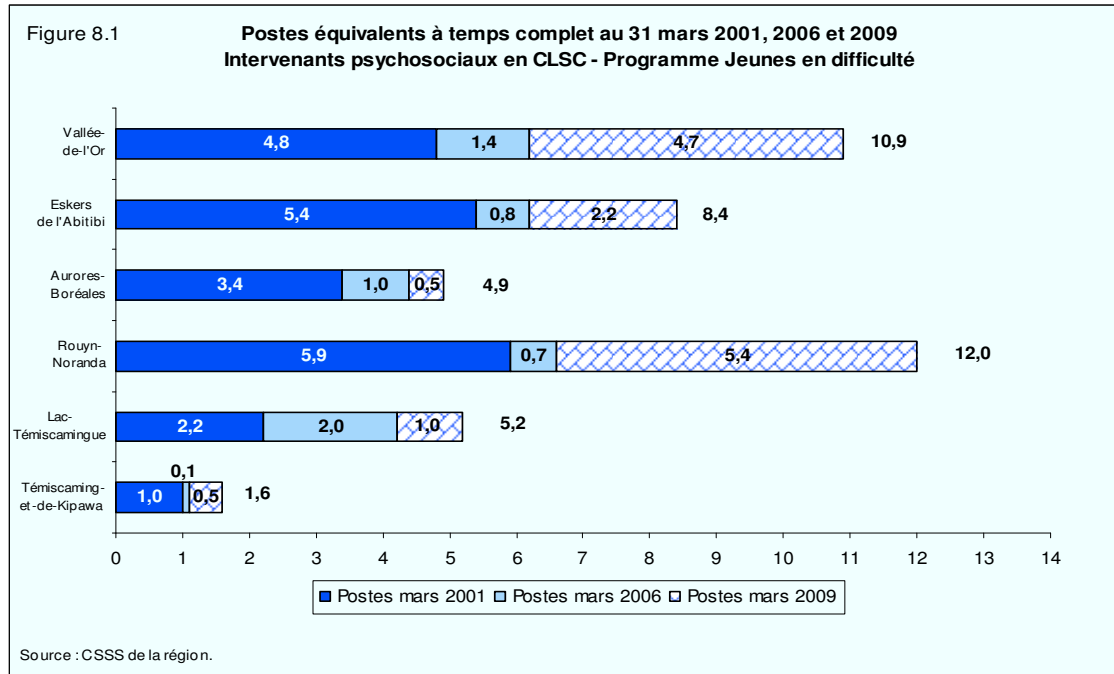
Pour en observer l'évolution, on a calculé l'écart entre le nombre de postes au 31 mars 2009 par rapport au nombre de postes au 31 mars 2001 dans les CSSS de la région.

Intervenants psychosociaux

Au 31 mars 2009, l'Abitibi-Témiscamingue compte 43,0 postes ETC d'intervenants psychosociaux en CLSC qui desservent les enfants en difficulté et leur famille, y compris les intervenants en milieu scolaire. À la même date en 2001, on en dénombrait 22,7 ce qui représente une hausse de 20,3 postes ETC en huit ans.

La figure 8.1 illustre la répartition des postes en 2001 et les ajouts subséquents en date de 2006 jusqu'au nombre atteint en 2009 dans les six CSSS de la région. Le portrait au 31 mars 2009 place le CSSS de Rouyn-Noranda en tête avec 12,0 postes, suivi du CSSS de la Vallée-de-l'Or avec 10,9 postes et du CSSS Les Eskers de l'Abitibi avec 8,4 postes. Viennent ensuite le CSSS du Lac-Témiscamingue avec 5,2 postes, le CSSS des Aurores-Boréales avec 4,9 postes et le CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa avec 1,6 poste.

Les ajouts consentis entre 2001 et 2009 sont de l'ordre de 6,1 postes aux CSSS de la Vallée-de-l'Or et de Rouyn-Noranda, de 3,0 postes aux CSSS Les Eskers de l'Abitibi et du Lac-Témiscamingue, de 1,5 poste au CSSS des Aurores-Boréales et de 0,6 poste au CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa.



Éducateurs

Au 31 mars 2009, la région dispose de 4,8 postes ETC d'éducateurs desservant les enfants, les jeunes et leur famille comparativement à 3,0 au 31 mars 2001, soit un ajout de 1,8 poste.

Les éducateurs sont concentrés dans trois CSSS en 2009 : 2,0 postes à celui de la Vallée-de-l'Or, 1,8 à celui des Eskers de l'Abitibi et 1,0 à celui des Aurores-Boréales.

Au total en 2009, on enregistre 47,8 postes d'intervenants psychosociaux et d'éducateurs dans les services de première ligne aux enfants, aux jeunes et à leur famille en Abitibi-Témiscamingue. Il en résulte un taux de 1,6 sur 1000 en référence à la population de moins de 18 ans.

Voici la répartition de ces postes dans les CSSS et les taux populationnels qui s'y rapportent :

Vallée-de-l'Or	12,9 postes (1,5 sur 1000)
Rouyn-Noranda	12,0 postes (1,4 sur 1000)
Les Eskers de l'Abitibi	10,2 postes (2,0 sur 1000)
Aurores-Boréales	5,9 postes (1,3 sur 1000)
Lac-Témiscamingue	5,2 postes (2,0 sur 1000)
Témiscaming-et-de-Kipawa	1,6 poste (2,1 sur 1000)

Référence : Tableau 8.1 du Tableau de bord Jeunes.

8.2 Intervenants non médicaux des services de santé mentale auprès de la clientèle de moins de 18 ans

Au 31 mars 2009, la région compte 11,8 postes ETC pour les services de santé mentale auprès de la clientèle de moins de 18 ans, en excluant les médecins.

Comme on l'a déjà mentionné à la section 6.1, il est difficile de distinguer les niveaux de services puisque les ressources sont souvent regroupées dans une clinique de centre hospitalier. Dans ces circonstances, la deuxième ligne fait actuellement référence au suivi conjoint par un intervenant et un médecin spécialisé en santé mentale (pédopsychiatre, psychiatre ou médecin avec pratique exclusive). La répartition des postes représente donc une estimation à partir du temps consacré aux deux niveaux de traitement.

Le plan d'action ministériel évalue qu'une population de 20 000 habitants âgés de moins de 18 ans devrait disposer de 6 intervenants pour les services de première ligne et de 4,5 pour les services de deuxième ligne.

Ressources estimées pour la première ligne de services

En référence aux profils des interventions saisies dans le système I-CLSC, le nombre d'intervenants dévolus aux services de première ligne en santé mentale totaliserait 7,8 postes ETC pour la région en mars 2009. Les postes requis selon la population à desservir seraient de l'ordre de 8,4, ce qui laisse apparaître un manque de 0,6 poste.

Voici la répartition des postes actuels et requis selon les territoires de CSSS :

Territoires de CSSS	Postes actuels	Postes requis	Écart
Témiscaming-et-de-Kipawa	0,4	0,2	0,2
Lac-Témiscamingue	1,8	0,8	1,0
Rouyn-Noranda	2,3	2,3	0,0
Aurores-Boréales	0,7	1,2	-0,5
Les Eskers de l'Abitibi	1,1	1,4	-0,3
Vallée-de-l'Or	1,5	2,5	-1,0

Avant de commenter ces données, il faut prendre connaissance de celles pour les services de deuxième ligne.

Ressources estimées pour la deuxième ligne de services

Au total en mars 2009, 4,0 postes ETC seraient dévolus aux services de deuxième ligne dans la région alors que 6,4 seraient requis. Il en résulte un manque de 2,4 postes.

Le tableau qui suit présente le portrait dans chacun des territoires de CSSS :

Territoires de CSSS	Postes actuels	Postes requis	Écart
Témiscaming-et-de-Kipawa	0,0	0,2	-0,2
Lac-Témiscamingue	0,2	0,6	-0,4
Rouyn-Noranda	0,7	1,7	-1,0
Aurores-Boréales	1,3	0,9	0,4
Les Eskers de l'Abitibi	0,7	1,1	-0,4
Vallée-de-l'Or	1,1	1,9	-0,8

En analysant simultanément les postes recensés en 2009 pour la première et la deuxième ligne de services, on constate que :

- ✚ les CSSS de la Vallée-de-l'Or et Les Eskers de l'Abitibi ont des écarts à combler pour les deux lignes de services;
- ✚ le CSSS des Aurores-Boréales présente un manque en première ligne qui n'est pas compensé complètement par le surplus en deuxième ligne;
- ✚ le CSSS de Rouyn-Noranda atteint le nombre de postes requis en première ligne mais pas en deuxième ligne;
- ✚ le CSSS du Lac-Témiscamingue dépasse le nombre de postes requis en première ligne et au global, mais manque de ressources en deuxième ligne;
- ✚ le CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa dépasse la cible pour la première ligne en compensant pour le manque en deuxième ligne et en atteignant ainsi le nombre requis au total.

Référence : Tableau 8.2 du Tableau de bord Jeunes.

8.3 Intervenants des services externes de deuxième ligne pour les enfants et les jeunes en difficulté

Cette section présente les intervenants dédiés à des services spécialisés (de deuxième ligne) assurés en milieu externe dans les territoires de CSSS auprès des enfants et des jeunes en difficulté. Notre analyse cible la répartition des postes ETC dédiés à la LPJ et à la LSJPA en date du 31 mars 2009.

Les ressources humaines dévolues aux Autochtones sur réserve sont partagées pour l'Ouest de la région, incluant les communautés des territoires de Témiscaming-et-de-Kipawa et du Lac-Témiscamingue, et pour l'Est de la région, regroupant les communautés des territoires de la Vallée-de-l'Or et des Eskers de l'Abitibi.

Il est à noter que le bassin de desserte du CJAT dépasse les limites régionales pour englober les territoires de CSSS de Quévillon, Matagami ainsi que les localités de Valcanton et Villebois (au nord du territoire des Aurores-Boréales).

Postes pour l'évaluation en vertu de la LPJ

Le centre jeunesse dispose de 12,3 postes ETC pour l'évaluation en protection de la jeunesse auprès de la clientèle allochtone et autochtone hors réserve. Là-dessus, deux postes sont de niveau régional.

Dans les territoires de CSSS, on retrouve :

- ✚ 3 postes pour la Vallée-de-l'Or et Quévillon;
- ✚ 2 postes pour Rouyn-Noranda, 2 pour les territoires des Eskers de l'Abitibi et de Matagami, 2 pour le territoire des Aurores-Boréales et les localités au nord de celui-ci;
- ✚ 1,3 poste pour le territoire du Lac-Témiscamingue.

Il est à noter que le territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa est desservi par un intervenant polyvalent (multiprogrammes).

Toutes proportions gardées, la répartition des ressources humaines à l'intérieur de la région suit assez bien la distribution des populations de moins de 18 ans : de 0,2 à 0,5 pour 1000 selon les territoires.

Quant aux communautés autochtones, celles de l'Est sont desservies par 5 postes et celles de l'Ouest par 0,6 poste. Le taux qui en résulte est respectivement de 4,9 et de 1,6 pour 1000. Ces taux plus élevés que chez le reste de la population sont associés à l'ampleur des signalements (sections 4.1 à 4.3).

Postes pour l'application des mesures à la clientèle en protection de la jeunesse

Le centre jeunesse recense 32,8 postes ETC pour l'application des mesures à la clientèle allochtone et autochtone hors réserve.

Ces postes se répartissent de la façon suivante dans les territoires de CSSS :

- ✚ 13 pour la Vallée-de-l'Or et Quévillon;
- ✚ 7 pour Rouyn-Noranda;
- ✚ 5 pour celui des Eskers de l'Abitibi et Matagami;
- ✚ 4 pour celui des Aurores-Boréales (incluant Valcanton et Villebois);
- ✚ 3,8 pour celui du Lac-Témiscamingue et celui de Témiscaming-et-de-Kipawa.

Ici encore, les taux présentent peu d'écart d'un territoire à l'autre : 0,8 à 1,4 pour 1000 enfants et jeunes de moins de 18 ans. Le taux le plus élevé revient à la Vallée-de-l'Or et à Quévillon.

Le suivi de la clientèle autochtone sur réserve mobilise 23 postes pour l'Est de la région et 4,6 pour l'Ouest. Donc, le taux de desserte de la population est de 22,7 pour 1000 dans l'Est et de 12,1 pour 1000 dans l'Ouest. Ceci, en lien avec l'importance de la clientèle relevée sur le territoire de la Vallée-de-l'Or (section 4.4).

Intervenants pour la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

Le centre jeunesse fait des interventions dans le cadre de la LSJPA à l'aide de 5,7 postes ETC auprès de la clientèle allochtone et autochtone hors réserve.

Le territoire de Rouyn-Noranda dispose de deux postes. Ceux de la Vallée-de-l'Or (incluant Quévillon), des Eskers de l'Abitibi (incluant Matagami) et des Aurores-Boréales sont desservis avec un poste chacun alors que celui du Lac-Témiscamingue l'est avec 0,7 poste.

Chez les Autochtones sur réserve, on retrouve un poste pour les communautés de l'Est et 0,2 pour celles de l'Ouest.

Référence : Tableau 8.3 du Tableau de bord Jeunes.

8.4 Ressources humaines des services spécialisés en dépendances pour les jeunes

Le Centre Normand assure les services spécialisés en dépendances auprès des jeunes de moins de 18 ans avec 4,3 postes ETC au 31 mars 2009.

Les territoires de CSSS de la Vallée-de-l'Or, de Rouyn-Noranda et des Eskers de l'Abitibi disposent chacun d'un poste, ceux des Aurores-Boréales et du Lac-Témiscamingue ont chacun 0,6 poste. Dans le cadre d'une entente de services avec le CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa, ce territoire détient 0,1 poste ETC pour la deuxième ligne.

Par rapport à la population de 12 à 17 ans, le taux de desserte varie peu dans les territoires de CSSS : de 0,3 pour 1000 (Rouyn-Noranda, Vallée-de-l'Or, Témiscaming-et-de-Kipawa) à 0,4 pour 1000 (Aurores-Boréales) et à 0,5 pour 1000 (Lac-Témiscamingue et Les Eskers de l'Abitibi).

Référence : Tableau 8.4 du Tableau de bord Jeunes.

9. RESSOURCES FINANCIÈRES

Cette section aborde brièvement les ressources financières attribuées au programme Jeunes en difficulté et aux services externes de santé mentale pour la clientèle de moins de 18 ans. Ce n'est donc pas un portrait complet du financement des services ciblés dans ce document.

9.1 Financement du programme Jeunes en difficulté

Estimation des coûts en 2007-2008 : majoritairement aux services de deuxième ligne

L'estimation la plus récente des coûts nets par programme calculés en 2007-2008 attribue près de 21 millions de dollars au programme Jeunes en difficulté et ce, en excluant les primes de disparités régionales versées au personnel travaillant dans les territoires des CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa et du Lac-Témiscamingue.

Les services de deuxième ligne mobilisent 80 % de cette somme : 16,3 millions de dollars aux établissements (15,8 au centre jeunesse, 0,5 pour des RTF au CRDI Clair Foyer) et 0,5 à l'organisme Liaison-Justice, soit un total de 16,8 millions de dollars.

Au total, trois millions de dollars sont attribués aux services de première ligne dans les CSSS, ce qui représente 14 % du financement total pour le programme dans la région.

Ces coûts se distribuent de la façon suivante dans les établissements selon la part de leur territoire quant à la population allochtone et autochtone hors réserve de moins de 18 ans dans la région en 2008 :

- ✚ 36 % au CSSS de la Vallée-de-l'Or pour 29 % de la population;
- ✚ 22 % au CSSS de Rouyn-Noranda pour 28 % de la population;
- ✚ 15 % au CSSS Les Eskers de l'Abitibi pour 17 % de la population;
- ✚ 13 % au CSSS des Aurores-Boréales pour 15 % de la population (incluant Valcanton et Villebois);
- ✚ 10 % au CSSS du Lac-Témiscamingue pour 8 % de la population;
- ✚ 4 % au CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa pour 3 % de la population.

Enfin, les organismes communautaires autres que Liaison-Justice comme les maisons de jeunes, le travail de rue, les associations Grands frères et Grandes sœurs, etc., cumulent près de 1,2 million de dollars, soit près de 6 % du financement estimé pour le programme. Cette somme se répartit comme suit dans les territoires de CSSS :

Vallée-de-l'Or	33 %
Rouyn-Noranda	22 %
Lac-Témiscamingue	14 %
Les Eskers de l'Abitibi	13 %
Aurores-Boréales	12 %
Témiscaming-et-de-Kipawa	6 %

Évolution des coûts depuis 2004-2005

D'entrée de jeu, soulignons que les comparaisons des coûts entre les années doivent tenir compte des modifications apportées par les établissements à l'imputation par programme des centres d'activités en référence aux normes et pratiques de gestion du MSSS ou pour corriger des erreurs. Les établissements appliquent aussi une indexation selon les sommes versées par le MSSS pour répondre en partie à l'augmentation de la rétribution du personnel et des autres charges.

Les écarts observés au niveau régional entre 2004-2005 et 2007-2008 sont les suivants selon les catégories de services :

Services de deuxième ligne en CJ et CR	Hausse de 2 272 633 \$ (16 %) avec des ajouts au CRDI Clair Foyer pour les RTF et au CJ pour la LSJPA, le programme de qualification des jeunes et les placements au site de Rouyn-Noranda.
Liaison-Justice	Hausse de 23 225 \$ (5 %) avec un ajout pour la mise en vigueur de la LSJPA.
Autres organismes communautaires	Hausse de 164 087 \$ (17 %) avec des ajouts aux maisons de jeunes, au travail de rue, etc.
Services de première ligne en CLSC	Hausse de 526 811 \$ (21 %) pour l'offre de service.

Les coûts des services de première ligne n'ont pas augmenté au même rythme dans les six CSSS au cours de ces années :

Témiscaming-et-de-Kipawa	Hausse de 36 % (29 712 \$)
Vallée-de-l'Or	Hausse de 31 % (256 766 \$)
Aurores-Boréales	Hausse de 27 % (85 769 \$)
Les Eskers de l'Abitibi	Hausse de 21 % (79 324 \$)
Lac-Témiscamingue	Hausse de 17 % (44 548 \$)
Rouyn-Noranda	Hausse de 5 % (30 692 \$)

Comme nous le verrons dans la prochaine section, les hausses observées dans les services de première ligne coïncident souvent avec les crédits additionnels au programme Jeunes en difficulté. Cependant, il arrive que l'augmentation des coûts ne reflète que partiellement les sommes accordées.

Crédits additionnels pour les services de première ligne

Les crédits consentis aux services de première ligne auprès des jeunes en difficulté de la région totalisent 883 504 \$ pour les années 2005-2006 à 2007-2008. Leur distribution par CSSS a été faite en tenant compte de la population de moins de 18 ans et, selon les années, d'autres critères comme les signalements reçus et les postes psychosociaux requis. N'est pas inclus un montant de 50 000 \$ attribué au CSSS de Rouyn-Noranda dans le cadre du transfert des services en jeunesse du CR La Maison vers le Centre Jeunesse.

Voici les montants versés et les pourcentages qui en résultent pour chaque CSSS :

Vallée-de-l'Or	356 481 \$ (40 %)
Rouyn-Noranda	188 757 \$ (21 %)
Aurores-Boréales	118 591 \$ (14 %)
Les Eskers de l'Abitibi	115 947 \$ (13 %)
Lac-Témiscamingue	85 541 \$ (10 %)
Témiscaming-et-de-Kipawa	18 187 \$ (2 %)

Quand on compare la hausse des coûts au cours des mêmes années, on se rend compte qu'une partie des sommes versées aux CSSS n'a pas été investie au programme Jeunes en difficulté. En supposant que 20 % des crédits ont servi au soutien administratif, voici la part approximative des crédits non imputés au programme Jeunes en difficulté selon les CSSS :

CSSS	Hausse des coûts de 2004-2005 à 2007-2008	Écart 80 % crédits 2005-2006 à 2007-2008
Vallée-de-l'Or	256 766 \$	- 28 000 \$
Rouyn-Noranda	30 692 \$	- 120 000 \$
Aurores-Boréales	85 769 \$	- 9 000 \$
Les Eskers de l'Abitibi	79 324 \$	- 13 000 \$
Lac-Témiscamingue	44 548 \$	- 23 000 \$
Témiscaming-et-de-Kipawa	29 712 \$	+ 11 000 \$

En 2008-2009, se sont ajoutés des crédits totalisant 979 093 \$ pour la région. Cette somme a été répartie aux CSSS selon la population allochtone et autochtone hors réserve en incluant les primes de disparités régionales pour les deux CSSS du Témiscamingue :

Vallée-de-l'Or	275 011 \$	(28 %)
Rouyn-Noranda	259 498 \$	(27 %)
Les Eskers de l'Abitibi	166 554 \$	(17 %)
Aurores-Boréales	150 800 \$	(15 %)
Lac-Témiscamingue	100 001 \$	(10 %)
Témiscaming-et-de-Kipawa	27 229 \$	(3 %)

En comparant 80 % de ces crédits avec la hausse des coûts au centre d'activités 5919 (Services psychosociaux pour les jeunes en difficulté et leur famille) entre 2007-2008 et 2008-2009, on obtient les écarts suivants selon les CSSS :

CSSS	Hausse c/a 5919	Écart 80 % crédits
Vallée-de-l'Or	+ 122 949 \$	- 97 000 \$
Rouyn-Noranda	+ 170 449 \$	- 37 000 \$
Les Eskers de l'Abitibi	+ 159 577 \$	+ 26 000 \$
Aurores-Boréales	+ 62 244 \$	- 58 000 \$
Lac-Témiscamingue	+ 27 454 \$	- 52 000 \$
Témiscaming-et-de-Kipawa	+ 11 709 \$	- 10 000 \$

Globalement, ces chiffres laissent supposer qu'en date du 31 mars 2009, deux CSSS, Les Eskers de l'Abitibi ainsi que Témiscaming-et-de-Kipawa, ont appliqué la totalité (à plus de 80 %) des crédits dévolus au programme Jeunes en difficulté depuis 2005-2006 aux services de première ligne pour ce programme dans leur établissement. C'est ce que résume le tableau suivant :

CSSS	Écart 80 % crédits 2008-2009	Écart 80 % crédits 2005-2006 à 2007-2008	Total Écarts 80 % 2005-2006 à 2008-2009
Vallée-de-l'Or	- 97 000 \$	- 28 000 \$	- 125 000 \$
Rouyn-Noranda	- 37 000 \$	- 120 000 \$	- 157 000 \$
Les Eskers de l'Abitibi	+ 26 000 \$	- 13 000 \$	+ 13 000 \$
Aurores-Boréales	- 58 000 \$	- 9 000 \$	- 67 000 \$
Lac-Témiscamingue	- 52 000 \$	- 23 000 \$	- 75 000 \$
Témiscaming-et-de-Kipawa	- 10 000 \$	+ 11 000 \$	+ 1 000 \$

Référence : Tableaux 9.1 et 9.2 du Tableau de bord Jeunes.

9.2 Financement des services externes de santé mentale pour les moins de 18 ans

Les données les plus récentes pour les coûts des services externes de santé mentale auprès de la clientèle de moins de 18 ans concernent l'année 2007-2008. Leur estimation selon les lignes de services, en distinguant l'encadrement, fait l'objet d'un exercice annuel rigoureux avec les répondants des CSSS en utilisant les données du système I-CLSC.

Estimation des coûts en 2007-2008

La région consacre environ 900 000 \$ à ces services en 2007-2008. La distribution de cette somme selon les territoires de CSSS est la suivante en référence à la population de moins de 18 ans (incluant les Autochtones sur réserve) en 2008 :

Rouyn-Noranda	26 % pour 27 % de la population
Vallée-de-l'Or	23 % pour 30 % de la population
Lac-Témiscamingue	17 % pour 9 % de la population
Les Eskers de l'Abitibi	16 % pour 17 % de la population
Aurores-Boréales	16 % pour 14 % de la population
Témiscaming-et-de-Kipawa	2 % pour 3 % de la population

Il est à noter qu'une partie des coûts identifiés pour le territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa étaient financés par le CSSS du Lac-Témiscamingue qui a procédé à un transfert de ressources à l'automne 2007.

Ne sont pas comptabilisées ici les dépenses pour la clientèle de Valcanton et de Villebois (région Nord-du-Québec) qui est desservie par le CSSS des Aurores-Boréales.

Coûts dévolus aux services de première ligne

Dans l'ensemble de la région, la première ligne des services externes de santé mentale auprès des moins de 18 ans se voit imputer 71 % des coûts en 2007-2008, ce qui correspond à la proportion visée par le plan d'action ministériel.

Rappelons toutefois que la distinction des niveaux de services reste à préciser sur le plan clinique et que cela pourra modifier la répartition des ressources dans les années subséquentes.

En outre, deux territoires n'ont pas du tout accès aux services d'un médecin spécialisé en santé mentale pour leur clientèle de moins de 18 ans. Deux ont accès à des médecins itinérants pour l'évaluation mais à peine pour le suivi de la clientèle. Les deux territoires ayant des ressources sur place ont des proportions qui laissent clairement voir que leur clientèle est majoritairement desservie en deuxième ligne.

Voici la part des coûts pour les services de première ligne qui résultent de ces particularités :

CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa	100 %
CSSS du Lac-Témiscamingue	100 %
CSSS de Rouyn-Noranda	94 %
CSSS Les Eskers de l'Abitibi	83 %
CSSS des Aurores-Boréales	36 %
CSSS de la Vallée-de-l'Or	36 %

Référence : Tableau 9.3 du Tableau de bord Jeunes.

CONCLUSION

Ce portrait de consommation des services dédiés aux enfants, aux jeunes et à leur famille pour les programmes Jeunes en difficulté, Santé mentale et Dépendances constitue la mise à jour de celui produit en 2006. Il comprend un tableau de bord dont les données sont analysées dans le présent document.

Cette analyse se limite expressément à dégager les principales caractéristiques des populations et des clientèles des programmes concernés selon les six territoires de CSSS et sur le plan régional. Ceci, en référence aux données disponibles et mises en tableaux.

Le portrait dans son ensemble se veut un outil mis à la disposition des dispensateurs de services pour les aider notamment à élaborer ou réviser l'offre de service dans le cadre des projets cliniques et, plus largement, pour alimenter la réflexion quant à l'organisation des services sur les territoires de CSSS et au niveau régional.

Plus précisément pour le programme Jeunes en difficulté, les *Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience* diffusées par le MSSS viennent baliser l'offre de service à mettre en place d'ici à 2012. Dans ce cadre, les CSSS ont à circonscrire les besoins de leur territoire en collaboration avec leurs partenaires du réseau local de services et le centre jeunesse. Le présent portrait peut y contribuer.

Pour le programme Dépendances, le MSSS a aussi diffusé les *Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience* précisant l'offre de service à développer jusqu'en 2012. Les jeunes en difficulté ont été ciblés parmi les clientèles prioritaires. Le portrait contribuera donc à une meilleure compréhension des besoins pour l'appropriation de l'offre de service et de son évolution.

Pour le programme Santé mentale, l'heure est au bilan quant à l'application du plan d'action ministériel pour les années 2005 à 2010. Au niveau régional, le plan d'organisation de services en pédopsychiatrie, adopté en juin 2009, est en voie d'être implanté. Encore là, les données et les constatations issues du portrait sont à utiliser pour éclairer l'évolution de la consommation des services.